



metro

Notice annuelle

Exercice financier terminé le 28 septembre 2024

Table des matières

INFORMATIONS PROSPECTIVES	1
HISTORIQUE.....	2
INCORPORATION	2
À PROPOS DE NOTRE COMPAGNIE	4
NOTRE DIVISION ALIMENTAIRE	5
NOTRE DIVISION PHARMACIE.....	5
NOS PRODUITS, MARQUES ET SERVICES	6
NOTRE ÉQUIPE	9
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS AU COURS DES TROIS (3) DERNIÈRES ANNÉES	10
RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE	14
STRUCTURE DU CAPITAL-ACTIONS.....	15
DETTE À LONG TERME.....	17
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	20
POURSUITES.....	23
INTÉRÊTS ET CONTRATS IMPORTANTS	24
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	25
ANNEXE A – INFORMATIONS À PROPOS DU COMITÉ D'AUDIT	26
ANNEXE B – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT	28

À moins que le contexte ne l'indique autrement, l'emploi dans la présente notice annuelle des termes « notre », « nos », « nous », « METRO » et « Société » fait collectivement référence à Metro inc., à ses filiales et à ses partenariats, ou, selon le contexte, à l'un d'entre eux et l'emploi du terme *Metro* réfère aux magasins opérés sous les enseignes *Metro* et *Metro Plus*.

Toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en date du 28 septembre 2024 à moins d'indication contraire. Les documents divulgués publiquement par METRO auxquels il est référé de temps à autre dans la présente notice annuelle sont intégrés par renvoi et se retrouvent dans leur intégralité sur le site du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR+ ») (www.sedarplus.ca) ou sur le site Internet corporatif de METRO (www.corpo.metro.ca).

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. La présente notice annuelle couvre l'exercice financier de 52 semaines clos le 28 septembre 2024, sauf indication contraire et à l'exception de l'information contenue dans les documents intégrés par renvoi arrêtée à une date différente.

Informations prospectives

La présente notice annuelle (la « Notice ») contient diverses déclarations qui pourraient, au sens de la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans la présente Notice qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les expressions « continuer », « considère », « prévoit », « croit », « estime », « permettra » et autres expressions similaires de même que l'emploi du temps futur ou conditionnel indiquent en général des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans la présente Notice font référence à des hypothèses, que nous estimons être raisonnables en date du 11 décembre 2024, sur l'industrie alimentaire et l'industrie de la pharmacie au Canada, l'économie en général, notre budget annuel ainsi que notre plan d'action 2025 et nos résultats financiers pour notre exercice financier 2024.

Les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues décrites dans nos déclarations prospectives sont présentés sous la rubrique « Gestion des risques » se trouvant aux pages 37 à 42 du Rapport de gestion et États financiers consolidés pour l'exercice 2024 de la Société (le « Rapport annuel 2024 »).

Les déclarations prospectives contenues dans la présente Notice ne donnent pas de garantie quant à la performance future de la Société et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte que notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, notre entreprise ou notre réputation diffèrent significativement. D'autres risques ou incertitudes que nous estimons actuellement comme étant non importants pourraient aussi avoir un impact négatif important. La Société considère que ces déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication de la présente Notice et représentent ses attentes. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues aux présentes, sauf si requis par la loi.

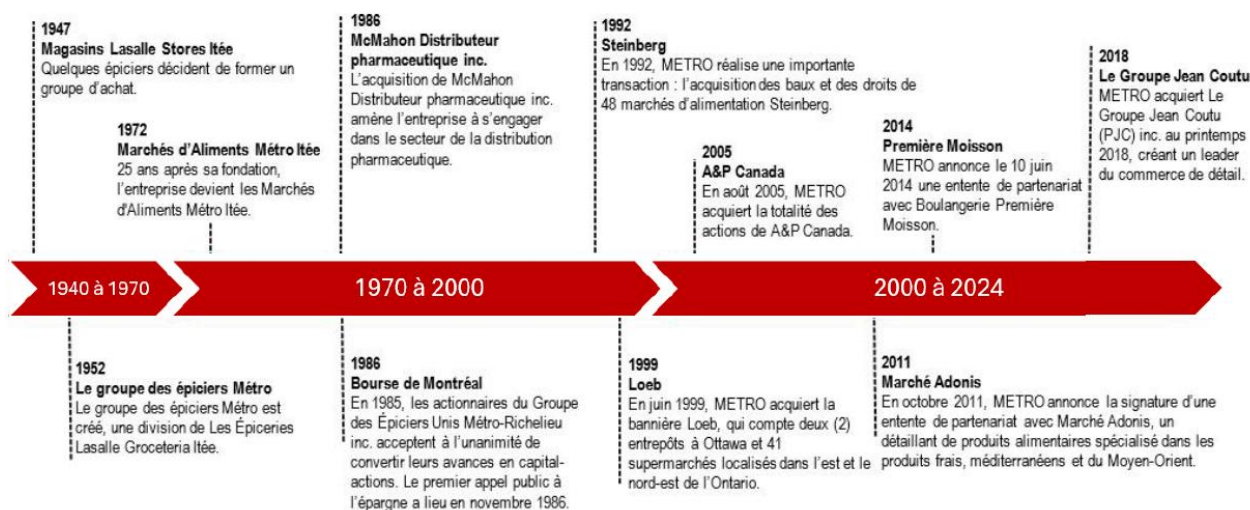
Historique

METRO, dont l'existence remonte à 1947, est un chef de file dans le domaine de l'alimentation et de la pharmacie avec plus de 1 600 points de vente au Canada et des ventes annuelles de plus de 21 milliards \$.

Fondée fièrement dans la province de Québec, nous sommes une compagnie canadienne dont les actions se transigent à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « MRU ». En date du 28 septembre 2024, nous avons une capitalisation boursière totale de 18,9 milliards \$.

Nos risques d'affaires sont présentés dans notre Rapport annuel 2024 aux pages 37 à 42 et sont incorporés par référence à la présente Notice annuelle. Notre Rapport annuel 2024 est disponible sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) et sur notre site Internet (www.corpo.metro.ca).

Le graphique suivant illustre les grands développements de l'histoire de la Société :



Incorporation

La Société est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Elle résulte de la fusion de Groupe Métro-Richelieu inc. et de Épiciers Unis inc. le 30 avril 1982. Le nom de la société résultant de la fusion était alors Groupe des Épiciers Unis Métro-Richelieu inc.

Groupe Métro-Richelieu inc. a été constituée sous le nom Magasins LaSalle Stores limitée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par lettres patentes datées du 22 décembre 1947. La Société a changé plusieurs fois de nom avant d'adopter celui de Groupe Métro-Richelieu inc. en 1979.

Épiciers Unis inc. a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par lettres patentes datées du 31 août 1928.

Après la fusion de Groupe Métro-Richelieu inc. et de Épiciers Unis inc. le 30 avril 1982, Groupe des Épiciers Unis Métro-Richelieu inc. a changé son nom à deux reprises : tout d'abord, elle a changé le nom qu'elle utilisait depuis la fusion du 30 avril 1982, soit Groupe des Épiciers Unis Métro-Richelieu inc., pour le nom Métro-Richelieu inc. par certificat de modification daté du 25 septembre 1986 et ensuite une deuxième fois, par certificat de modification daté du 26 janvier 2000, pour adopter son nom actuel.

Le capital-actions de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées. La Société a éliminé la structure à deux (2) paliers du capital-actions le 1^{er} février 2012 par certificat de refonte. Toutes les actions à droit de vote multiple catégorie B émises et en circulation à ce moment dans le capital-actions de la Société ont été converties en actions à droit de vote subalterne catégorie A (comportant un droit de vote par action) sur la base d'une pour une. Par la suite, les actions à droit de vote subalterne ont été redésignées en tant qu'actions ordinaires. La Société a également modifié son symbole boursier « MRU.A » pour « MRU » afin de tenir compte de l'élimination de la structure à deux (2) paliers de son capital-actions.

Le siège social et principal lieu d'affaires de la Société est situé au 11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6.

Nos filiales

Metro inc. est une société de portefeuille qui exerce ses activités par l'entremise de ses filiales et entités affiliées. Le tableau suivant présente les principales filiales et entités affiliées de la Société, la province où elles exercent principalement leurs activités et la juridiction sous laquelle elles sont constituées ou organisées. Toutes nos filiales et entités affiliées sont en propriété exclusive en date du 11 décembre 2024.

	Juridiction de l'incorporation
Québec	
Metro Richelieu inc. (« Metro Richelieu »)	Canada
McMahon Distributeur pharmaceutique inc. (« McMahon »)	Canada
Metro Québec Immobilier inc.	Canada
Groupe Adonis inc. (« Groupe Adonis »)	Canada
Groupe Phoenicia inc. (« Groupe Phoenicia »)	Canada
Groupe Première Moisson inc. (« Groupe Première Moisson »)	Canada
Groupe Manufacturier Metro inc.	Canada
Les marques Metro s.e.n.c.	Québec
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (« Groupe Jean Coutu »)	Québec
Centre d'information RX ltée	Canada
Pro Doc ltée («Pro Doc »)	Québec
Ontario	
Metro Ontario inc. (« Metro Ontario »)	Canada
Metro Ontario Pharmacies Limited	Canada
Metro Ontario Real Estate Limited	Canada

À propos de notre compagnie

Avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 21 milliards \$, METRO est un chef de file dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie au Québec et en Ontario. En tant que détaillant, franchiseur, fabricant et distributeur, elle exploite un réseau de 995 magasins d'alimentation et 639 établissements pharmaceutiques.

En date du 28 septembre 2024 et du 30 septembre 2023, METRO, ses franchisés et ses marchands affiliés, opéraient sous les principales enseignes suivantes dans les localisations suivantes :

Alimentation				Pharmacie					
995 marchés d'alimentation				639 pharmacies					
		2024	2023			2024	2023		
Québec	Supermarchés			Québec	PJC Jean Coutu	327	326		
	Metro	68	75		PJC Santé	36	36		
	706	Metro Plus	122		120	526	PJC Santé Beauté	21	21
		Adonis	11		11		Brunet	67	70
		Magasins à escompte				Brunet Plus	50	49	
		Super C	110		103	Brunet Clinique	22	21	
		Magasins de proximité				Clini Plus	2	3	
		Marché Richelieu ¹	53		51	Ontario	PJC Jean Coutu	8	8
		Marché Ami ¹	315		314		PJC Santé	1	1
		Magasins spécialisés				86	Metro Pharmacy	47	47
		Première Moisson	25		22		Food Basics Pharmacy	30	30
		Les 5 Saisons	2		2	Nouveau-Brunswick	PJC Jean Coutu	18	18
	Ontario	Supermarchés					PJC Santé	2	2
283		Metro	132	131	28	PJC Santé Beauté	8	8	
	Adonis	4	4						
	Magasins à escompte								
	Food Basics	145	144						
	Magasins de proximité								
	Marché Ami	1	1						
	Magasins spécialisés								
	Première Moisson	1	1						
Nouveau-Brunswick	Magasins de proximité								
	6	Marché Richelieu	1	0					
Marché Ami		5	4						

Il est important que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de METRO fonctionne efficacement et que l'échange de marchandises

¹ Ces enseignes comportent également des commerces portant une enseigne personnalisée

et d'informations entre les différents fournisseurs, centres de distribution et, ultimement, les magasins, s'effectue de façon efficace. METRO évalue continuellement sa chaîne d'approvisionnement, y compris les méthodes de distribution, les installations, les technologies, les modes de transport et les relations avec les fournisseurs et, lorsque nécessaire, instaure des changements à ses infrastructures de chaîne d'approvisionnement pour assurer un système d'approvisionnement régulier et à bons coûts.

Les activités de METRO ne dépendent pas d'un seul fournisseur ou d'un petit nombre de fournisseurs. Elle maintient des inventaires suffisants, assurant ainsi la disponibilité des produits. METRO entretient des relations d'affaires avec un grand nombre de fournisseurs nationaux et régionaux. Elle ne dépend d'aucun de ces tiers.

METRO s'est dotée d'une démarche en responsabilité d'entreprise en 2010. Plus de détails sur cette dernière apparaissent dans la rubrique « Responsabilité d'entreprise » à la page 14 de la présente Notice.

Notre division alimentaire

Les activités de la Société dans le secteur du détail alimentaire sont situées au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Chaque magasin est opéré soit par l'une des filiales de la Société (Metro Richelieu, Metro Ontario, Groupe Adonis ou Groupe Première Moisson), ou par des franchisés ou des marchands affiliés régis par une convention de franchise ou d'affiliation, selon le cas.

La majeure partie du réseau de détail alimentaire de METRO est desservi par quatre (4) entrepôts détenus par METRO, lesquels assurent l'approvisionnement et l'entreposage de produits d'épicerie, de marchandises générales, de denrées non périssables et de certains produits laitiers. Elle exploite aussi six (6) entrepôts pour l'approvisionnement et l'entreposage de viandes et de produits surgelés, de fruits et légumes pour tous les magasins de même que des produits pour l'approvisionnement de magasins d'alimentation de proximité.

Groupe Manufacturier Metro inc., qui a débuté ses opérations en juin 2020 sous le nom de Cuisine centrale prêt-à-manger inc., produit, à partir de son usine de fabrication de produits alimentaires, une variété de plats prêt-à-manger, salades et trempettes pour les magasins d'alimentation opérant sous les enseignes de la Société.

Les magasins Adonis sont opérés par le Groupe Adonis et approvisionnés par deux (2) centres de distribution que Groupe Phoenicia exploite ainsi que par certains centres de distribution de METRO. Groupe Adonis distribue également une sélection de produits sous la marque *Adonis* dans plusieurs des magasins de METRO et Groupe Phoenicia distribue aussi des produits de la marque *Cedar* dans ces magasins.

Chaque magasin Première Moisson est soit un magasin corporatif exploité par Groupe Première Moisson ou un magasin franchisé ou affilié exploité par un marchand franchisé ou affilié. Les 26 magasins *Première Moisson* sont approvisionnés par deux (2) usines de fabrication de produits alimentaires détenus par Groupe Première Moisson. Groupe Première Moisson distribue également une gamme de produits sous la marque de commerce *Première Moisson* dans plusieurs des magasins d'alimentation de METRO. Les produits *Première Moisson* comprennent des produits alimentaires prêt-à-manger, des viennoiseries, des tartes, des pains et des gâteaux.

Notre division pharmacie

Réseau de pharmacie

Les activités de la Société dans l'industrie du détail pharmaceutique couvrent un large territoire lequel comprend les provinces du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Au Québec, les activités du réseau de détail pharmaceutique de la Société sont organisées sous forme de franchise. Sa filiale Groupe Jean Coutu agit à titre de franchiseur et grossiste pour toutes les pharmacies *PJC*. 421 pharmacies sont exploitées au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick sous les enseignes *PJC Jean Coutu*, *PJC Santé* et *PJC Santé Beauté* (collectivement les « enseignes *PJC* » ou « *PJC Jean Coutu* ») et l'expression « pharmacies *PJC* » renvoie collectivement aux pharmacies exploitées sous les enseignes *PJC*) et plus de 25 000 employés travaillent dans le réseau de détail pharmaceutique. Le Groupe Jean Coutu est la plus importante chaîne de pharmacies au Québec. Ses activités comprennent principalement : le franchisage, la vente en gros et la distribution de médicaments.

Par ailleurs, la filiale de METRO, McMahon, agit à titre de franchiseur et de grossiste pour les pharmacies *Brunet*. 141 pharmacies sont exploitées sous les enseignes *Brunet*, *Brunet Plus*, *Brunet Clinique* et *Clini Plus* (collectivement les « enseignes *Brunet* » et l'expression « pharmacies *Brunet* » renvoie collectivement aux pharmacies exploitées sous les enseignes *Brunet*).

En Ontario, les activités du réseau de détail pharmaceutique de la Société sont organisées sous forme de pharmacies exploitées par METRO ou par un pharmacien propriétaire franchisé. Certains des magasins de METRO, situés en Ontario, lesquels sont exploités par Metro Ontario sous les enseignes *Metro* et *Food Basics*, offrent des services complets de pharmacie à l'intérieur des magasins. Ces

pharmacies sont exploitées par Metro Ontario Pharmacies Limited sous l'une des deux (2) enseignes suivantes : *Metro Pharmacy* ou *Food Basics Pharmacy*. De plus, le Groupe Jean Coutu agit à titre de franchiseur et de grossiste pour les pharmacies *PJC* situées en Ontario.

Au Nouveau-Brunswick, METRO est fortement représentée par l'entremise de 28 pharmacies exploitées par les pharmaciens propriétaires franchisés affiliés sous les enseignes *PJC*.

Au cours du dernier exercice financier, le Groupe Jean Coutu exploitait deux (2) centres de distribution qui approvisionnaient les pharmacies *PJC* et agit à titre de sous-traitant pour McMahon au niveau de la distribution aux pharmacies *Brunet*.

Distribution de médicaments génériques

La Société, par l'entremise de sa filiale Groupe Jean Coutu, détient toutes les actions votantes de Pro Doc, un distributeur de médicaments situé à Laval, Québec, principalement impliqué dans la distribution de médicaments génériques. Pro Doc détient un portefeuille d'environ 125 molécules génériques et 366 produits différents. Ces produits, exclusivement vendus au Québec, principalement à Groupe Jean Coutu et à McMahon, portent en grande majorité la marque de commerce Pro Doc.

Nos produits, marques et services

Le réseau de magasins de METRO répond aux besoins de sa clientèle en offrant des commerces chaleureux, un service personnalisé et une gamme étendue de produits de qualité à des prix très concurrentiels.

Nos marques privées



METRO détient un vaste portefeuille de marques privées, qui répond aux différents besoins des consommateurs, notamment les marques *Irresistibles*, *Selection*, *Jardin de nos Maraîchers*, *Lucky Koi* et *Mieux-Être*, dont les produits sont présentement offerts dans la majorité de ses magasins. Les produits de certaines autres marques privées, comme les marques *Adonis*, *Phoenicia* et *Cedar*, sont offerts dans les magasins *Adonis*, certains de ces produits se retrouvant également dans la plupart des magasins de nos autres enseignes. Les magasins *Première Moisson*, quant à eux, offrent une sélection de produits sous la marque *Première Moisson*, certains de ces produits se retrouvant également dans la plupart des magasins de nos autres enseignes.

Les pharmacies *PJC* offrent plus de 4 000 produits de marques privées. Parmi les produits de marques privées du Groupe Jean Coutu figurent une vaste gamme de produits de beauté et de cosmétiques, des médicaments en vente libre et des produits de soins personnels, le tout vendu sous la marque *Personnelle* et *Personnelle Cosmétiques*. Les pharmacies *PJC* ainsi que les pharmacies *Brunet* offrent également une sélection de produits de marques exclusives.

Les produits de marques privées de METRO *Irresistibles* et *Selection* sont également vendues dans les pharmacies *PJC*.

Les produits de marques privées de METRO ont été reconnus en 2024 par 16 prix pour leur innovation, leur design et leurs recettes, dont huit (8) Grand prix Canadien des nouveaux produits, trois (3) prix Vertex, un (1) Grand Prix Dux, un (1) prix PAC Global Awards et trois (3) prix Private Label Manufacturers Association.

Développement de produits

METRO, par l'entremise de son service d'intelligence consommateur, analyse les habitudes de consommation de sa clientèle et leurs besoins. En collaboration avec des partenaires tels que Dunnhumby, Environics et Nielsen IQ, METRO élabore des stratégies visant à répondre de manière plus efficace aux attentes de ses clients tout en favorisant leur fidélisation à long terme.

Cette année, METRO a continué d'améliorer sa gamme de produits offerts dans les magasins et à miser davantage sur l'expérience client et l'innovation. Les équipes de METRO recherchent constamment des produits distinctifs et élaborent de nouveaux concepts de mise en marché. Un service est dédié à l'expérience client afin de définir et d'assurer la mise en œuvre d'une expérience de magasinage distinctive dans les magasins *Metro*.

Cette année, METRO a également lancé plus de 350 nouveaux produits en alimentation et 169 produits de marque privées en pharmacie et a apporté des améliorations à plus de 1 350 produits existants. Ces améliorations ont touché divers aspects, tels que l'emballage, le coût de revient, les recettes, y compris la réduction de la teneur en sodium et d'autres améliorations. De plus, METRO a étendu la présence de consignes de tri pour le recyclage sur 83% des emballages de produits de marques privées. La société a également introduit plus de 71 nouveaux produits santé sous des marques telles que *Selection*, *Irresistibles*, *Life Smart Mieux-être*, *Selection Éco* et *Personnelle Bébé*.

Programmes de fidélisation de la clientèle

Les programmes de fidélisation de la clientèle offerts par METRO permettent, en date du 8 décembre 2024, de rejoindre et de récompenser environ 3,9 millions de clients à travers le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

METRO a lancé son programme *Moi* au Québec en mai 2023 et en Ontario, sous le nom *Moi Rewards*, en octobre 2024. Ce programme, qui est une évolution du programme *metro&moi*, regroupe les enseignes *Metro*, *PJC*, *Super C*, *Food Basics*, *Brunet* et *Première Moisson*. Le programme *Moi* est également disponible dans les pharmacies *PJC* du Nouveau-Brunswick. Le programme *Moi* permet aux consommateurs d'accumuler des points qui peuvent être appliqués à des achats dans les magasins participants. Ce programme permet à METRO de fidéliser les consommateurs par le développement et la mise en place de stratégies et d'offres personnalisées axées sur les clients tout en étant encore plus compétitive et de solidifier la relation avec ses clients en répondant mieux à leurs besoins de santé et de bien-être par le biais d'un programme simple, généreux et accessible.

Le programme de récompenses *Air Miles®* était offert aux clients de l'enseigne *Metro* en Ontario jusqu'à ce que la Société se retire de ce programme durant l'été 2024.

Toutes les enseignes de METRO disposent d'outils de personnalisation et de communication, telles qu'applications mobiles, communications personnalisées et infolettres, permettant aux clients de recevoir des communications régulières et des offres pertinentes adaptées à leurs besoins.

Plateformes numériques

En 2024, METRO a continué de faire croître ses services de commerce en ligne, *metro.ca*, notamment en poursuivant son déploiement en Ontario avec le lancement du service de cueillette chez *Food Basics* (offert dans 63 magasins). Le service de cueillette a poursuivi sa croissance et est désormais offert dans 231 magasins *Metro*, 92 *Super C* et 311 pharmacies *PJC*.

Metro.ca, a également ajouté plus de capacité à son service de livraison *le jour même* par l'entremise de son partenariat avec Instacart. Ce partenaire livre désormais des commandes effectuées sur *metro.ca* dans 40 marchés d'alimentation supplémentaires en Ontario et six (6) au Québec. METRO a aussi redessiné et lancé une (1) nouvelle application mobile transactionnelle pour l'enseigne *Super C*.

Le Groupe Jean Coutu a développé et maintient à jour, par l'intermédiaire de sa filiale, Centre d'information Rx ltée, un système exclusif de gestion des services pharmaceutiques et des ordonnances utilisées dans la quasi-totalité des pharmacies *PJC* et *Brunet*. Ce système est conçu pour permettre une gestion efficace du flux des opérations dans le but d'optimiser les services pharmaceutiques en mettant l'accent sur la préparation rapide des ordonnances, la vérification du contrôle de la qualité, la réduction des erreurs dans la préparation des ordonnances, la réduction des possibilités d'interaction de médicaments néfastes, l'examen des données relatives au déroulement des opérations, la documentation et le suivi du dossier patient, notamment pour tous les services cliniques leur étant rendus et la maximisation de la disponibilité des médicaments d'ordonnance à forte demande.

Les patients bénéficient aussi d'un accès électronique à leurs services. En 2024, de nouveaux services ont été lancés afin d'accompagner les patients, notamment avec l'arrivée de deux (2) nouvelles applications mobiles santé, *Jean Coutu Santé* et *Brunet Ma Santé*. Les patients peuvent prendre rendez-vous, consulter et gérer leur dossier santé personnel et, le cas échéant, celui de leur famille. Ils peuvent aussi renouveler et payer leurs ordonnances et celles de leurs proches, choisir la méthode de récupération de leurs ordonnances et être avisés lorsque celles-ci sont prêtes. Ces applications mobiles permettent aussi aux patients de transmettre une nouvelle ordonnance et de télécharger des relevés pouvant être utilisés à des fins fiscales. De plus, de nouveaux casiers intelligents ont été ajoutés dans près de 100 succursales pour faciliter le ramassage sécuritaire des ordonnances. Finalement, le programme *Cliquez et Ramassez*, disponible sur nos plateformes web, a vu l'offre de produits être bonifiée par de nombreux items, incluant les médicaments en vente libre qui sont dorénavant offerts par les pharmaciens propriétaires affiliés aux réseaux *PJC* et *Brunet*.

Nous avons également étendu le service de livraison dans nos bannières pharmaceutiques via l'application *Uber Eats*. Les clients

peuvent passer des commandes de produits pour une livraison le jour même dans près de 330 pharmacies *Jean Coutu* et *Brunet* et les recevoir en aussi peu que deux (2) heures. Ce nouveau service porte sur tous les produits offerts en pharmacie à l'exception des médicaments d'ordonnance et en vente libre.

METRO continue d'améliorer l'expérience générale de ses clients sur l'ensemble de ses plateformes numériques, tout en desservant un plus grand nombre de consommateurs.

Services aux magasins

Les réseaux de commerces exploités sous les différentes enseignes de METRO sont structurés de façon à répondre aux besoins spécifiques des consommateurs. Chacun des réseaux présente au public une image uniforme et est appuyé par des services spécialisés de soutien technique.

METRO offre divers services aux marchands affiliés ou franchisés exploitant un commerce sous les enseignes *Metro*, *Metro Plus* et *Première Moisson* ainsi que plusieurs magasins de proximité tel que *Marché Ami* et *Marché Richelieu*. Plusieurs de ces services sont facturés aux utilisateurs afin d'en assurer l'autofinancement. Les services offerts comprennent des programmes de mise en marché, de marketing, de publicité ainsi que la comptabilité et l'informatique de détail, l'aménagement et la sélection des équipements en magasin, les programmes d'assurance et autres programmes d'analyse et de consultation. L'ensemble de ces produits et programmes répond à l'objectif de METRO qui est d'offrir à ces marchands un service global de qualité. METRO offre aussi à ses clients sous enseigne différents programmes commerciaux, des rabais et des primes de fidélité, lesquels sont concurrentiels dans l'industrie de l'alimentation. *Metro Richelieu* et *Metro Ontario* tirent leurs revenus de la vente de produits aux commerçants, dont plusieurs de ces produits sont livrés depuis leurs centres de distribution, ainsi que des services rendus à ceux-ci.

Les pharmaciens propriétaires franchisés des pharmacies *PJC* et *Brunet* sont propriétaires de leurs établissements et en assument la gestion, en plus de veiller au financement de leurs inventaires. Le Groupe *Jean Coutu* et *McMahon* tirent leurs revenus des redevances, calculées en pourcentage des ventes des établissements, de la vente de produits aux pharmaciens propriétaires franchisés, dont plusieurs sont livrés à partir des deux (2) centres de distribution du Groupe *Jean Coutu*, ainsi que des services rendus à ceux-ci. Le Groupe *Jean Coutu* et *McMahon* fournissent plusieurs autres services aux pharmaciens propriétaires franchisés, lesquels peuvent inclure des services d'achats centralisés, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de consultation opérationnelle, de systèmes d'information et des programmes de marques privées.

L'octroi des enseignes est à la discrétion de METRO. Les marchands désirant arborer une des enseignes de METRO doivent, au préalable, satisfaire à certains critères d'adhésion. La majorité des clients sous enseigne sont liés à METRO par différentes conventions.

Propriété intellectuelle

METRO utilise et possède en exclusivité plusieurs marques de commerce et noms commerciaux. Ses principales enseignes, qui constituent toutes des marques de commerce appartenant à METRO, sont *Metro*, *Metro Plus*, *Super C*, *Food Basics*, *Marché Richelieu*, *Marché Ami*, *Adonis*, *Première Moisson*, *PJC Jean Coutu*, *PJC Santé*, *PJC Santé Beauté*, *Brunet*, *Brunet Plus*, *Brunet Clinique*, *Clini Plus*, *Metro Pharmacy* et *Food Basics Pharmacy*. Ses principaux produits de marques privées sont identifiés notamment par les marques de commerce suivantes : *Irresistibles*, *Selection*, *Personnelle*, *PJC*, *PJC Délices*, *Adonis*, *Phoenicia*, *Cedar*, *Première Moisson* et *Pro Doc*. METRO voit à protéger sa propriété intellectuelle, notamment en l'enregistrant auprès des autorités en matière de propriété intellectuelle.

Environnement concurrentiel et prix

L'intensification de la concurrence, l'arrivée possible de nouveaux concurrents, des niveaux d'inflation, des coûts plus élevés que la normale et l'évolution des besoins des consommateurs sont des préoccupations constantes.

Pour faire face à la concurrence et maintenir sa position de chef de file au Québec et en Ontario, la Société est à l'affût de nouvelles façons de faire et de nouveaux sites. METRO a un programme d'investissement continu dans ses magasins afin de maintenir un réseau de détail des plus modernes au Canada.

La concurrence accrue pourrait entraîner une pression sur les prix de détail et les marges. Ainsi, METRO adopte des stratégies de mise en marché innovatrices afin de mieux répondre à l'évolution des besoins des consommateurs et protéger ses parts de marché.

Des niveaux d'inflation plus élevés que la normale des coûts pourraient également exercer des pressions sur les prix de vente au détail, les marges et les coûts d'exploitation. Par conséquent, la Société a mis en œuvre de solides programmes de mise en marché, développé une excellente offre de marques privées et travaillé en collaboration avec ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour en atténuer les impacts.

La Société a également développé une stratégie efficace axée sur la segmentation des marchés. Dans l'alimentation, ses enseignes s'adressent à trois segments de marché différents, soit l'enseigne de supermarchés *Metro*, les enseignes d'escompte *Super C* et *Food Basics* ainsi que les magasins de produits méditerranéens *Adonis*. L'enseigne *Première Moisson* est spécialisée dans la boulangerie, pâtisserie, charcuterie et autres mets élaborés selon une approche artisanale et respectueuse des grandes traditions. Dans le marché

pharmaceutique, la Société exploite un réseau de pharmacies de grande, de moyenne et de petites surfaces exploitées sous les principales enseignes suivantes : *PJC Jean Coutu*, *Brunet*, *Metro Pharmacy* et *Food Basics Pharmacy*.

Avec son programme de fidélisation exclusif *Moi dans ses enseignes Metro*, *Super C*, *Food Basics* et *Première Moisson*, ainsi que dans son réseau de pharmacies *PJC* et *Brunet*, la Société est en mesure de connaître les habitudes d'achat de ses clients fidèles et ainsi leur offrir des promotions personnalisées en vue d'augmenter leurs achats dans les magasins.

Saisonnier

Sauf pour certaines périodes de fêtes dans le cours d'une année, lesquelles génèrent des ventes additionnelles, il n'y a pas de facteurs saisonniers qui affectent les affaires de METRO.

Réglementation

Les activités d'exploitation de METRO nécessitent certains permis et licences gouvernementaux, notamment en ce qui concerne la vente de boissons alcooliques, de tabac, de billets de loterie et la distribution de produits pharmaceutiques et d'instruments médicaux. METRO estime qu'elle possède les licences et les permis nécessaires au bon fonctionnement de ses activités en conformité avec la loi. De plus, METRO vend ou distribue certains aliments et produits de santé dont les prix sont réglementés par les autorités compétentes, tels que les médicaments d'ordonnance, le lait, la bière et le vin.

Activités de prêts

La Société n'a pas d'activités de prêts, mais il peut toutefois survenir des situations, dans le cours normal de ses opérations, où METRO octroie des prêts, notamment à ses détaillants.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque pouvant affecter la Société sont décrits dans le Rapport annuel 2024 de la Société, aux pages 37 à 42 inclusivement, sous la rubrique « Gestion des risques ».

Notre équipe

Au 28 septembre 2024, METRO employait directement environ 46 219 personnes, dont 37 549 étaient régies par 171 conventions collectives et une (1) nouvelle accréditation. Si l'on ajoute à ce nombre les employés des entités structurées, ce chiffre monte à environ 54 810 et représente le nombre d'employés dont les salaires et charges sociales sont comptabilisées à la note 20 des États financiers consolidés pour l'exercice 2024 de la Société qui se trouve aux pages 77 à 81 du Rapport annuel 2024 de la Société. En termes d'employés équivalant temps plein, ce chiffre équivaut à environ 31 007. En effet, 62 % des employés de METRO occupent des postes à temps partiel, emplois que l'on retrouve en très grande partie dans les magasins et qui constituent fréquemment un premier emploi pour les personnes qui accèdent au marché du travail. Dans l'ensemble de son réseau, METRO procure un emploi à plus de 97 870 personnes.

Au cours du dernier exercice financier, METRO a négocié et/ou renouvelé 39 conventions collectives touchant 15 947 employés. Ces ententes sont en vigueur pour des périodes de 35 mois à 84 mois et se termineront, entre le 30 novembre 2026 et le 9 septembre 2031.

En date du 28 septembre 2024, quatre (4) conventions collectives étaient expirées et faisaient ou étaient sur le point de faire l'objet de négociations. Ces conventions couvraient 459 employés.

Au cours du prochain exercice financier, 30 conventions collectives couvrant 4 607 employés viendront à échéance et une (1) convention collective couvrant 109 employés sera nouvellement négociée.

Finalement, 98 conventions collectives viendront à échéance entre le 16 novembre 2025 et le 31 décembre 2029. Ces conventions couvrent 16 427 employés.

METRO considère¹ ses relations de travail satisfaisantes.

Relativement aux régimes de retraite auxquels participent les employés de METRO, la plupart des employés de METRO participent à des régimes multi-employeurs. Ces régimes sont comptabilisés sur une base de cotisations déterminées et ne sont pas administrés par METRO puisqu'ils regroupent des employés de différentes entreprises.

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Pour ce qui est des autres employés de METRO, ils participent soit à des régimes à cotisations déterminées, soit à des régimes à prestations déterminées. La responsabilité de l'administration des régimes de retraite des employés du Québec revient, selon la loi, au comité de retraite de chacun de ces régimes. En Ontario, les régimes sont administrés par METRO ou par un comité de fiduciaires.

Les politiques de placement des régimes mentionnés ci-dessus sont revues annuellement afin de s'assurer que la répartition des actifs soit appropriée.

Le passif des régimes de retraite à prestations déterminées représente une faible portion de la capitalisation boursière de la Société et se compare avantageusement aux autres sociétés publiques.

Développement général des activités au cours des trois (3) dernières années

Vous trouverez ci-dessous les faits marquants des trois (3) dernières années.

2024

Développements opérationnels

Nous avons réalisé plusieurs projets au cours de l'exercice dont voici les principaux :

- Avec le nouveau centre de distribution pour les produits frais à Toronto maintenant pleinement opérationnel, le dernier jalon du projet de modernisation de près d'un milliard \$ sur sept (7) ans a été atteint. Initié en 2017, le projet comprenait des investissements dans le nouveau centre de distribution automatisé pour les produits frais et surgelés ouvert en 2023 à Terrebonne, l'agrandissement du centre de distribution pour les produits frais à Laval, ainsi que la construction de deux (2) nouveaux centres de distribution automatisés à Toronto – un (1) centre pour les produits surgelés ouvert en 2022 et l'ouverture du nouveau centre pour les produits frais, complétée en 2024.
- Nous avons procédé, en octobre dernier, au lancement du programme de récompenses Moi Rewards en Ontario, en partenariat avec RBC et son programme Avion Récompenses. Ce lancement en Ontario est une évolution du programme Moi lancé avec succès au Québec en 2023. Plus récemment, le sondage Wow 2024 de Léger a d'ailleurs classé Moi comme le programme de récompenses le plus largement utilisé au Québec, avec 79 % des clients de METRO activement engagés dans le programme et bénéficiant de ses avantages. Signe que le programme est très bien reçu par la clientèle, le nombre d'adhésions en Ontario a atteint plus d'un (1) million depuis le lancement en octobre dernier.
- Nous avons poursuivi les investissements dans notre réseau de magasins. Au Québec, nous avons ouvert quatre (4) nouveaux magasins *Super C*, converti trois (3) magasins *Metro* en *Super C*, relocalisé un (1) *Metro* et nous avons, avec nos marchands affiliés, effectué des rénovations majeures et des agrandissements dans sept (7) autres magasins. En Ontario, nous avons ouvert un (1) magasin *Metro*, un (1) magasin *Food Basics*, un (1) magasin *Food Basics* a été relocalisé et nous avons effectué des rénovations majeures dans quatre (4) autres magasins. Du côté de la pharmacie, nous avons procédé à l'ouverture de trois (3) succursales, à trois (3) relocalisations, à deux (2) conversions ainsi qu'à des rénovations majeures et des agrandissements dans 13 succursales.
- Au cours de la dernière année, les pharmaciens des réseaux *PJC Jean Coutu* et *Brunet* ont effectué plus de trois (3) millions de consultations liées à leur champ de pratique élargi. À ce chiffre s'ajoutent des millions de conseils prodigués au quotidien contribuant à alléger la pression sur le système de santé. Alors que les patients se tournent de plus en plus vers le pharmacien, l'adoption récente du Projet de Loi no 67 qui vise l'élargissement de la pratique professionnelle des pharmaciens constitue une reconnaissance de leurs compétences comme professionnels de première ligne en santé, un rôle qui est appelé à continuer de croître et devenir plus important dans les années à venir¹.
- En 2024, METRO a continué de faire croître ses services de commerce en ligne, notamment en poursuivant son déploiement en Ontario avec le lancement du service de cueillette chez *Food Basics* (offert dans 63 magasins). À la fin de l'exercice 2024, le service de cueillette a poursuivi son expansion et est désormais offert dans 231 magasins *Metro*, 92 *Super C* et 311 pharmacies *PJC*. *Metro.ca* a également ajouté plus de capacité à son service de livraison le jour même par l'entremise de son partenariat avec Instacart. Ce partenaire livre désormais des commandes effectuées sur *metro.ca* dans 40 marchés d'alimentation supplémentaires en Ontario et 6 au Québec. METRO a aussi redessiné et lancé une nouvelle application mobile transactionnelle pour l'enseigne *Super C*. Nous avons également étendu le service de livraison dans nos enseignes pharmaceutiques *PJC Jean Coutu* et *Brunet*, via l'application Uber Eats. Les clients peuvent passer des commandes pour une livraison le jour même dans près de 330 pharmacies *PJC Jean Coutu* et *Brunet* et les recevoir en aussi peu que deux heures.
- La firme de sondage, de recherche marketing et analytique Léger dévoilait en avril dernier le classement des entreprises les plus admirées des Québécoises et Québécois. L'enseigne *PJC Jean Coutu* y décroche à nouveau cette année la 1^{ère} position pour le secteur du commerce de détail et la 2^{ème} position au classement général pour le Québec. *PJC Jean Coutu* est la seule enseigne

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

de pharmacie à s'être hissée au top 10. Elle s'est également classée au 2^{ème} rang du Palmarès employeur au Québec.

- Les marques privées METRO se sont une fois de plus distinguées lors de la 31^e édition du Grand Prix Canadien des Nouveaux Produits, en remportant un total de huit (8) prix, le plus élevé parmi tous les détaillants, reconnaissant nos produits comme les meilleures innovations de l'année au Canada. Organisé par le Conseil canadien du commerce de détail, ce prestigieux concours met en lumière les meilleures innovations de l'industrie à travers tout le pays.

Développement en matière de Responsabilité d'entreprise

- Nous sommes à mi-parcours dans la mise en œuvre de notre plan de responsabilité d'entreprise (RE) 2022-2026. Cette année encore, nous avons progressé au regard de nos priorités et nous sommes sur la bonne voie pour atteindre la plupart de nos objectifs¹. Les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) font l'objet d'une réglementation accrue et nous nous préparons aux nombreux changements législatifs imminents. La publication de notre premier Rapport en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en est un bon exemple. Nous continuons à évaluer les pratiques de nos fournisseurs et à améliorer ainsi la transparence au sein de notre chaîne d'approvisionnement, grâce à la poursuite de notre partenariat avec Sphera, anciennement SupplyShift. En 2024, nous avons également déployé des efforts additionnels pour réduire le plastique à usage unique, notamment en prenant part à un projet pilote de partage de contenants réutilisables en Ontario. En matière de changements climatiques, nous avons divulgué pour la première fois nos résultats quant à nos cinq objectifs de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) à court terme basés sur la science, fixés en 2023. Nos efforts pour réduire nos matières résiduelles ont également donné des résultats : pour la première année, nous constatons une amélioration notable de notre taux de diversion, autant dans nos magasins que dans nos centres de distribution. De plus, nous avons poursuivi notre stratégie d'investissement communautaire et augmenté nos dons corporatifs par rapport à 2023.
- Chez METRO, l'investissement communautaire est bien ancré dans nos valeurs et fait partie intégrante de notre démarche en responsabilité d'entreprise. Il représente un important levier pour refléter et faire vivre notre raison d'être : Nourrir la santé et le bien-être de nos communautés. C'est dans ce contexte et avec l'ambition de créer un héritage dans les communautés dans lesquelles nous sommes établis depuis plus de 75 ans, que nous avons annoncé la mise en place d'un réseau communautaire de cuisines partagées à travers le Québec, en collaboration avec Banques alimentaires du Québec (BAQ). Par cette initiative, METRO souhaite bâtir des lieux collectifs de rassemblement au cœur des communautés afin de permettre un meilleur accès à une saine alimentation pour la population vivant l'insécurité alimentaire. Ces cuisines partagées seront des lieux multifonctionnels que les usagers et les usagères pourront utiliser pour différentes vocations : offrir des ateliers d'éducation culinaire, faire des groupes de cuisines collectives, favoriser l'accès à des denrées saines et nutritives par des programmes innovants, développer un sentiment d'appartenance à leur communauté et briser l'isolement, par exemple.
- METRO s'est engagée à adopter des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court terme basés sur la science, pour ses émissions directes et indirectes. METRO et FLO, un chef de file nord-américain de la recharge de véhicules électriques (VE) et fournisseur de solutions de recharge intelligente, ont annoncé un nouveau partenariat pour offrir une recharge rapide dans plus de 130 épiceries *Metro*, *Super C*, *Food Basics* et *Marché Adonis* du Québec et de l'Ontario. Par ce partenariat, nous prenons action pour réduire nos émissions indirectes en lien avec le transport de nos clients, tout en contribuant à l'effort collectif de transition vers une économie plus sobre en carbone. Le partenariat, qui comprend l'installation d'au moins 500 ports de recharge rapide, permettra de s'assurer que les conducteurs et conductrices de VE ont accès à une recharge rapide dans des endroits pratiques et accessibles, ce qui leur permettra de garder leur voiture rechargée et de reprendre la route rapidement.
- METRO s'est vu remettre le Prix Maurice-Pollack qui souligne les actions exceptionnelles d'une entreprise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle dans la catégorie « Grandes entreprises (employant 250 personnes et plus) ». Ce prix a mis de l'avant l'équipe METRO, composée de près de 19 % de travailleuses et travailleurs immigrants ou issus de minorités ethnoculturelles. En plus d'offrir un environnement de travail sain, respectueux et inclusif pour son personnel issu de diverses origines, METRO développe des pratiques innovantes en termes de diversité et d'inclusions, tout en établissant des objectifs concrets pour accroître la représentativité de personnes issues de la diversité culturelle dans ses équipes de direction.

Développements financiers et corporatifs

- Le conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'administration ») a autorisé, le 19 novembre 2024, le renouvellement du programme de rachat d'actions pour la période 2024-2025 aux termes duquel la Société pourrait racheter jusqu'à 10 millions de ses actions ordinaires. La Société a racheté, dans le cours normal des activités, entre le 27 novembre 2023 et le 26 novembre 2024, 7 millions de ses actions ordinaires.
- Le 25 novembre 2024, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang série L échéant le 27 novembre 2029 (les « billets série L »). Les billets série L comportent un coupon de 3,998 % et le prix fixé à l'égard de ceux-ci était de 1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 3,998 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. METRO a affecté le produit du placement au remboursement de billets de premier rang de série J 1,922% qui venaient à échéance le 2 décembre 2024, au remboursement de la dette courante aux termes de la Facilité de crédit et aux fins

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

2023

Développements opérationnels

Nous avons réalisé plusieurs projets au cours de l'exercice dont voici les principaux :

- Nous avons procédé, en mai 2023, au lancement du programme de récompenses *Moi*, une évolution du programme *metro&moi*. Le programme *Moi* permet à la Société d'être encore plus compétitive et de consolider la relation avec ses clients en répondant mieux à leurs besoins de santé et de bien-être par le biais d'un programme simple, généreux et accessible. Signe que le programme est très bien reçu par la clientèle, le nombre d'adhésions a doublé depuis le lancement au printemps dernier. Le lancement du programme de récompenses *Moi* marque une étape majeure dans la stratégie numérique globale de l'entreprise alors que la clientèle profite pleinement pour la première fois de la complémentarité de nos réseaux d'alimentation et de pharmacie.
- Nous avons inauguré en automne 2023 notre nouveau centre de distribution automatisé pour les produits frais et surgelés à Terrebonne. L'inauguration de ce nouveau centre marque une étape importante pour METRO et confirme le rôle économique de premier plan que joue l'entreprise au Québec, notamment par un investissement de plus de 420 millions \$ dans son réseau de distribution québécois et par les dizaines de milliers d'emplois qu'elle procure aux quatre coins de la province. Le nouveau centre de distribution automatisé a contribué à améliorer la qualité du service et des produits envoyés vers les magasins d'alimentation, grâce à une précision accrue des commandes et une diminution du temps de manutention, en plus d'améliorer la résilience de notre chaîne d'approvisionnement.
- En octobre 2017, nous avons annoncé un investissement de 400 millions \$ sur six (6) ans dans notre réseau de distribution de l'Ontario. La phase 1 du projet, la section semi-automatisée de notre nouveau centre de distribution de produits frais, déployée en 2021, ainsi que la phase 2 du projet, notre nouveau centre de distribution des produits surgelés entièrement automatisé, déployée en 2023, ont été réalisées avec succès et sont pleinement opérationnelles. Le démarrage de la dernière phase du projet d'investissement, une section entièrement automatisée de notre nouveau centre de distribution de produits frais a eu lieu en 2024. Dotées d'une technologie de pointe, ces installations nous aideront¹ à améliorer le service à notre réseau de magasins et à offrir une plus grande fraîcheur et variété de produits. METRO pourra mieux répondre aux préférences en constante évolution de ses clients et ainsi se positionner comme le détaillant offrant la meilleure expérience client dans chacune de ses enseignes¹.
- Pour une troisième année consécutive, nous avons investi un niveau record en immobilisations de près de 680 millions \$ en 2023 en lien avec les grands projets de la Société dont ceux relatifs à la modernisation de la chaîne d'approvisionnement, au réseau de magasins et à la stratégie omnicanale.
- Nous avons poursuivi les investissements dans notre réseau de magasins. Au Québec, nous avons ouvert un (1) magasin *Metro* et trois (3) magasins *Super C*, converti un (1) magasin *Metro* en *Super C* et nous avons, avec nos marchands, effectué des rénovations majeures et des agrandissements dans cinq (5) autres magasins. En Ontario, nous avons ouvert un (1) magasin *Metro*, deux (2) magasins *Food Basics* et nous avons effectué des rénovations majeures dans cinq (5) autres magasins. Du côté de la pharmacie, nous avons procédé à l'ouverture d'une (1) succursale, à une (1) relocalisation ainsi qu'à des agrandissements et des rénovations majeures dans 13 pharmacies *PJC*.
- Nous avons continué d'élargir nos services d'épicerie en ligne qui sont offerts à plus de 90 % de la population de l'Ontario et du Québec par l'entremise d'applications pertinentes destinées aux clients, faciles à utiliser et offrant une expérience client transparente sur tous les canaux. À la fin de l'exercice 2023, 231 magasins *Metro*, 83 magasins *Super C* et près de 300 pharmacies *PJC* offraient la cueillette en magasin. Pour notre service de livraison, nous avons augmenté le nombre de nos emplacements et élargi nos partenariats par le biais de services de tiers, Instacart et Uber, qui desservent maintenant les enseignes *Food Basics*, *Super C*, *Adonis* et *Première Moisson*.
- METRO recevait, en octobre 2023, le prix PROSPÈRE Employeur d'Exception lors du gala annuel du Conseil du Patronat du Québec (CPQ) qui visait à reconnaître les meilleures entreprises québécoises en 2023. La distinction Employeur d'Exception est remise à un employeur qui place ses ressources humaines au cœur de la poursuite de sa mission et dont la culture organisationnelle et les pratiques favorisent une mobilisation exceptionnelle de son équipe.
- Lors de la 30^e édition du Grand Prix Canadien des Nouveaux Produits à Toronto, la Société s'est vue décernée un total de 11 prix reconnaissant les produits de marques privées comme les meilleures innovations de l'année au Canada. En 2023 encore, nous sommes l'entreprise qui compte le plus grand nombre de produits gagnants. Ce prestigieux concours met en lumière les meilleures innovations de l'industrie à travers tout le pays.
- À nouveau en 2023, METRO est la fière récipiendaire d'un Impact Award dans la catégorie engagement communautaire. Cette distinction, décernée par le magazine *Canadian Grocer*, une référence dans l'industrie alimentaire, reconnaît l'édition inaugurale de notre campagne annuelle Ensemble en santé. Les Impact Awards récompensent le travail des entreprises canadiennes de l'industrie alimentaire et des produits de consommation, qui se dépassent pour faire une différence significative dans différentes

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

sphères. Cette reconnaissance souligne les efforts de METRO à poser des gestes concrets qui peuvent contribuer à réduire les inégalités sociales, particulièrement en matière d'alimentation et de santé.

- Nous avons mis en œuvre la deuxième année de notre plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026. Nous avons progressé au regard de la plupart de nos priorités. Nous avons notamment conclu un partenariat avec SupplyShift, une plateforme en ligne qui nous permet de mieux collecter et analyser les données de nos fournisseurs et d'évaluer ainsi leur conformité à l'ensemble des principes de notre Code de conduite des fournisseurs. Suite à une analyse de la faisabilité et des coûts de l'atteinte des cibles net zéro du Science Based Targets initiative (SBTi), nous avons également révisé notre engagement à court terme de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre en nous engageant à fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court terme pour l'ensemble de l'entreprise et ce, conformément à la norme SBTi. En matière d'emballages et d'imprimés, nos efforts se sont concentrés cette année sur l'augmentation du contenu recyclé et de la recyclabilité de nos contenants en plastique dans les sections de produits frais de nos enseignes d'alimentation. Nous avons notamment éliminé tous les contenants et emballages en plastique coloré dans l'ensemble de nos enseignes d'alimentation. De plus, nous avons continué à accroître notre divulgation ; en 2023, nous avons divulgué pour la première fois nos pratiques relatives aux forêts au CDP Forests, démontrant ainsi notre engagement à contribuer à la lutte contre la déforestation. METRO travaille activement à accroître la résilience de ses activités en regard des risques climatiques physiques et de transition. La Société publie cette année son tout premier rapport sur les risques et occasions liés aux changements climatiques, qui inclut les résultats de son analyse des scénarios climatiques, selon le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, également connu en anglais sous l'acronyme « TCFD ».

Développements financiers et corporatifs

- Le 6 février 2023, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang série K échéant le 7 février 2033 (les « billets série K »). Les billets série K comportent un coupon de 4,657 % et le prix fixé à l'égard de ceux-ci était de 1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 4,657 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. En prévision de cette émission, la Société a conclu, le 14 novembre 2022, un contrat à terme sur obligations désigné comme couvertures de flux de trésorerie sur une composante d'une émission de dette future hautement probable d'un montant de 250 millions \$ ayant pour effet de fixer le taux d'intérêt à un taux sur 10 ans de 2,996 %. METRO a affecté le produit du placement au remboursement de dettes courantes aux termes de la Facilité de crédit et aux fins générales de la Société.
- Le 27 octobre 2023, METRO et son syndicat bancaire se sont entendus afin de prolonger la date d'échéance de la facilité de crédit renouvelable autorisée et non garantie de 600 millions \$ (la « Facilité de crédit ») du 19 décembre 2027 au 27 octobre 2028.
- Le conseil d'administration de la Société a autorisé, le 14 novembre 2023, le renouvellement du programme de rachat d'actions pour la période 2023-2024. La Société a racheté, dans le cours normal des activités, entre le 25 novembre 2022 et le 24 novembre 2023, sept (7) millions de ses actions ordinaires.

2022

Développements opérationnels

Nous avons réalisé plusieurs projets au cours de l'exercice dont voici les principaux :

- La crise liée à la pandémie de la COVID-19, les pressions inflationnistes sur nos coûts plus élevées que la normale ainsi que les pénuries de main d'œuvre ont continué de mettre à l'épreuve notre résilience et notre adaptabilité tout au long de l'année. Nos équipes se sont mobilisées, en cette période de turbulence, pour offrir un environnement sécuritaire pour tous, continuer à offrir les services essentiels d'alimentation et de pharmacie à nos clients au meilleur prix possible, grâce à nos différentes enseignes, nos stratégies promotionnelles efficaces et notre gamme de produits de marques privées.
- METRO a annoncé, en septembre, le lancement de *Moi* au printemps 2023, une évolution du programme *metro&moi*. La Société proposera une bonification des nombreux avantages déjà offerts et une offre plus personnalisée et plus généreuse pour les clients de ses magasins d'alimentation et des pharmacies *PJC Jean Coutu* et *Brunet*. Le programme *Moi* regroupe les enseignes *Metro*, *Jean Coutu*, *Super C*, *Brunet* et *Première Moisson*, soit plus de 900 emplacements à travers le Québec. La Banque Royale du Canada (RBC) se joint comme partenaire important du programme et propose une carte de crédit co-marquée *Moi-RBC* afin de permettre aux clients de bonifier les points accumulés sur leurs achats en magasin et aussi d'accumuler des points *Moi* sur l'ensemble de leurs achats chez d'autres détaillants, qui sont entièrement échangeables chez *Metro*, *Jean Coutu*, *Super C*, *Brunet* et *Première Moisson*. Le programme *Moi* permet à la Société d'être encore plus compétitive et de solidifier la relation avec ses clients en répondant mieux à leurs besoins de santé et de bien-être par le biais d'un programme simple, généreux et accessible.
- METRO, par l'engagement de ses pharmaciens affiliés et leur présence dans la communauté, a continué de contribuer activement à la campagne de vaccination de la population contre la COVID-19 et à la distribution de tests rapides COVID-19. Plus de 800 000 vaccins ont été administrés et plus de 3 000 000 de tests rapides ont été distribués dans l'ensemble du réseau. Depuis le avril 2022, les pharmaciens et pharmaciennes du Québec peuvent prescrire les médicaments contre la COVID-19, facilitant ainsi leur accès aux patients de leurs communautés. La Société a également déployé une plateforme de consultation de patient en ligne qui peut être utilisée par les pharmaciens affiliés au Groupe Jean-Coutu.

- En mars 2020, METRO a annoncé un investissement de 420 millions \$ sur cinq (5) ans pour la construction d'un nouveau centre de distribution automatisé pour les produits frais et surgelés à Terrebonne, au nord de Montréal et l'agrandissement de son centre de distribution de fruits et légumes et de produits laitiers situé à Laval. Le nouveau centre de distribution de Terrebonne a ouvert ses portes en 2023, alors que l'agrandissement du centre de distribution de Laval a été complété en 2024. Jusqu'en 2022, nous avons investi près de 320 millions \$ dans ce projet.
- En octobre 2017, nous avons annoncé un investissement de 400 millions \$ sur six (6) ans dans notre réseau de distribution de l'Ontario. La phase 1 du projet, la section semi-automatisée de notre nouveau centre de distribution de produits frais, déployée en 2021, ainsi que la phase 2 du projet, notre nouveau centre de distribution des produits surgelés entièrement automatisé, déployée en 2022, ont été réalisées avec succès et sont pleinement opérationnelles. Le démarrage de la dernière phase du projet d'investissement, une section entièrement automatisée de notre nouveau centre de distribution de produits frais, a eu lieu en 2024.
- Nous avons continué de déployer nos services d'épicerie en ligne dans de nouvelles régions. Les services exploités par METRO et ses partenaires rejoignent, en 2022, 90 % de la population au Québec et en Ontario. À cet égard, nous avons conclu un nouveau partenariat avec Instacart pour les deux (2) provinces. De nouveaux services ont été ajoutés pour répondre aux demandes des consommateurs, leur permettant de faire leurs épiceries comme et quand bon leur semble. La *Livraison Express* a été lancée en 2022, permettant aux clients de se faire livrer leur commande dans un délai de deux (2) heures. Le service de cueillette a poursuivi son expansion et est disponible dans 209 magasins *Metro*, 10 magasins *Super C* et près de 300 pharmacies *Jean Coutu*. Les clients des pharmacies *Jean Coutu* peuvent désormais commander en ligne quelque 20 000 produits, y compris les médicaments en vente libre et les récupérer le jour même dans la pharmacie *Jean Coutu* participante la plus proche.
- Nous avons poursuivi les investissements dans notre réseau de magasins. Au Québec, nous avons ouvert un (1) magasin *Metro*, converti un (1) magasin *Metro* en *Super C* et nous avons, avec nos marchands, effectué des rénovations majeures et des agrandissements dans neuf (9) autres magasins. En Ontario, nous avons ouvert trois (3) magasins *Food Basics*, relocalisé un (1) magasin *Metro* et nous avons effectué des rénovations majeures dans huit (8) autres magasins. En novembre 2022, après la fin de l'exercice 2022, nous avons procédé à l'ouverture d'un 100^e magasin de l'enseigne *Super C*, qui a été reconnue pour offrir le panier d'épicerie le moins cher au Québec par le magazine *Protégez-Vous*.
- Pour une deuxième année de suite, nous avons investi un niveau record en immobilisations de plus de 620 millions \$ en rapport avec les grands projets de la Société dont ceux relatifs à la modernisation de la chaîne d'approvisionnement, au réseau de magasins et à la stratégie omnicanale.
- Pour la deuxième fois en trois (3) ans, les consommateurs ont désigné l'enseigne *Jean Coutu* comme l'entreprise la plus admirée au Québec dans le plus récent sondage Réputation de Léger alors que *Metro* s'est classée au sixième rang en 2022. Cela témoigne de la force de nos marques, de la confiance des consommateurs et de la qualité des services offerts dans nos pharmacies et nos magasins d'alimentation.
- Durant l'exercice financier 2022, nous avons débuté la mise en œuvre de notre plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026. Nos équipes ont travaillé sur nos priorités. Le travail effectué en 2022 nous a permis d'opérationnaliser les enjeux d'équité, de diversité et d'inclusion dans l'entreprise avec un plan solide en place. Depuis septembre 2022, les sacs d'empties de plastique à usage unique sont progressivement éliminés des magasins *Metro*. Cette initiative permettra¹ d'éviter annuellement la circulation de plus de 330 millions de sacs de plastique. En 2022, nous avons haussé la barre de notre divulgation en intégrant les référentiels du Conseil des normes comptables de développement durable (SASB) et de la Global Reporting Initiative (GRI) à notre tableau de données ESG ainsi qu'en publiant notre rapport annuel de responsabilité d'entreprise à la même date que notre rapport annuel.

Développements financiers et corporatifs

- Le 6 juin 2022, la Société a racheté la totalité des billets de Série F, portant intérêt à un taux nominal fixe de 2,68 %, d'un montant de 300 millions \$ venant à échéance le 5 décembre 2022. La prime de rachat anticipé représente un montant de 400 000 \$ avant impôt.
- Le Conseil d'administration a autorisé, le 15 novembre 2022, le renouvellement du programme de rachat d'actions pour la période 2022-2023. La Société a racheté, dans le cours normal des activités, entre le 25 novembre 2021 et le 24 novembre 2022, sept (7) millions de ses actions ordinaires.

Responsabilité d'entreprise

En 2024, la Société a publié son 14^{ème} rapport de responsabilité d'entreprise (RE), le troisième de son plan de RE 2022-2026. Depuis 2010, METRO a notamment implanté des programmes structurants en approvisionnement responsable, en environnement, en équité, en diversité et en inclusion.

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Divulgarion

METRO a publié son premier rapport de responsabilité d'entreprise pour l'exercice financier 2011 et fait depuis état de ses progrès annuellement. Les rapports révèlent comment la valeur est créée par la responsabilité d'entreprise pour METRO et ses parties prenantes – clients, employés, fournisseurs, actionnaires et partenaires communautaires. La saine gestion des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») est au centre de la démarche de responsabilité d'entreprise de METRO et lui permet d'assumer sa position de leader de l'alimentation et de la pharmacie de façon responsable qui intègre une perspective de développement durable dans son modèle d'affaires.

Plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026

En 2024, la Société a mis en œuvre l'année trois (3) du plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026. Les différentes équipes ont travaillé sur les priorités du plan et sont sur la bonne voie afin d'atteindre la plupart des objectifs liés à ces dernières. La Société a notamment divulgué pour la première fois ses résultats quant à ses cinq (5) objectifs de réduction des émissions des gaz à effet de serre à court terme basés sur la science, fixés en 2023. La Société a également publié son premier Rapport en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et poursuivi son partenariat avec Sphera, anciennement SupplyShift, afin d'évaluer les pratiques de ses fournisseurs et améliorer ainsi la transparence au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Le Comité de gouvernance et de responsabilité d'entreprise (le « Comité de gouvernance ») a reçu des mises à jour régulières sur l'avancement du travail en lien avec les priorités du plan de la part des membres de la haute direction à qui ces priorités ont été assignées et a pris part à des discussions sur l'exécution et l'évolution du plan.

Structure de gouvernance

La gouvernance de METRO en matière de responsabilité d'entreprise est intégrée à sa structure de gestion, sous le leadership de l'équipe de direction. Elle fait appel aux personnes appropriées tout au long des processus décisionnels et d'implantation, le tout sous la surveillance du Conseil d'administration.

Conseil d'administration

Surveille les activités et la divulgation de la Société en matière de responsabilité d'entreprise, incluant les questions ESG, par l'intermédiaire du Comité de gouvernance. Le Conseil d'administration approuve également les plans et rapports de responsabilité d'entreprise.

Comité de direction

Approuve la stratégie de responsabilité d'entreprise, s'assure que les priorités sont intégrées à la stratégie d'affaires de la Société et dans le régime incitatif de tout(e)s les dirigeant(e)s et des employé(e)s concerné(e)s et que les objectifs sont atteints.

Vice-présidence, affaires publiques et communications

Développe des directives stratégiques en matière de responsabilité d'entreprise, soutient les vice-présidences imputables des programmes du plan de responsabilité d'entreprise et fait rapport des progrès accomplis au comité de direction et au Comité de gouvernance.

Équipes internes

Sous la direction des vice-présidences imputables des programmes du plan de responsabilité d'entreprise, les équipes attitrées aux initiatives assurent un avancement continu en travaillant à la réalisation des objectifs et des cibles fixés. Pour certaines priorités, dont l'environnement, les changements climatiques, l'équité, la diversité et l'inclusion, l'approvisionnement responsable, les emballages et imprimés ainsi que la santé et sécurité, des groupes de travail ou comités spécifiques ont été mis en place pour regrouper les intervenants de différentes équipes.

Structure du capital-actions

La Compagnie Trust TSX agit à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres. Les registres des transferts des actions ordinaires de la Société sont conservés à Montréal.

Les actions ordinaires représentent la seule catégorie d'actions de la Société comportant des droits de vote à une assemblée des

actionnaires. Chaque porteur d'actions ordinaires a droit, à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci, à un (1) vote par action ordinaire immatriculée à son nom à la fermeture des bureaux, à la date de clôture des registres, soit le 4 décembre 2024. Au 4 décembre 2024, il y avait 222 115 020 actions ordinaires de la Société émises et en circulation qui représentaient 100 % des votes rattachés à toutes les actions ordinaires de la Société.

L'information relative au capital-actions émis à la date de la fin de l'exercice financier 2024 apparaît à la note 18 des États financiers consolidés 2024 de la Société qui se trouve aux pages 74 à 76 du Rapport annuel 2024 de la Société.

Cours et volume

Les actions ordinaires de la Société sont négociées à la bourse TSX sous le symbole MRU.

Le tableau ci-dessous indique la fourchette mensuelle des hauts et des bas à la clôture des marchés, le volume négocié mensuel ainsi que le volume moyen quotidien du dernier exercice financier. Le mois de septembre 2024 couvre la période allant du 1^{er} septembre au 28 septembre 2024 qui est le dernier jour de l'exercice financier 2024.

Mois	Haut mensuel	Bas mensuel	Volume total mensuel	Volume quotidien moyen
2023				
Octobre	72,37 \$	68,74 \$	8 156 742	388 416
Novembre	75,58 \$	68,01 \$	11 481 410	521 882
Décembre	68,90 \$	65,53 \$	11 570 850	608 992
2024				
Janvier	71,21 \$	67,62 \$	8 981 136	408 233
Février	74,08 \$	68,44 \$	10 777 317	538 866
Mars	74,62 \$	72,35 \$	8 948 148	447 407
Avril	72,61 \$	69,57 \$	7 788 187	354 009
Mai	74,71 \$	70,26 \$	10 855 834	493 447
Juin	76,03 \$	72,90 \$	9 769 770	488 489
Juillet	82,50 \$	77,11 \$	6 851 801	311 446
Août	84,66 \$	78,82 \$	8 321 565	396 265
Septembre	86,75 \$	83,00 \$	9 462 504	498 027

Dividendes

En vertu de la nouvelle politique de dividende, le dividende payable¹ représente un pourcentage variant de 30 % à 40 % du bénéfice net de l'exercice financier précédent en excluant les éléments non récurrents, sans prévoir de cible spécifique.

Au cours des trois (3) derniers exercices financiers, la Société a versé les dividendes par action suivants :

Désignation de catégorie	2024	2023	2022
Actions ordinaires	1,3075 \$	1,1825 \$	1,075 \$

Titres entiercés et titres assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession

Titres entiercés (en date du 28 septembre 2024)

Désignation de la catégorie	Nombre de titres entiercés	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	357 492	0,16 %

Les titres entiercés sont des actions ordinaires de la Société données en garantie à METRO par des détaillants de METRO. Les actions ainsi entiercées sont conservées, à titre de garantie, par METRO et elles seront libérées et remises à leur propriétaire suivant les conditions de crédit requises ou lorsque celui-ci ne sera plus client de METRO et qu'il n'aura plus aucune dette envers METRO.

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Dettes à long terme

Facilités de crédit et billets non-garantis

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 600 millions \$ depuis 2011. La Facilité de crédit porte intérêt à des taux qui fluctuent selon les variations des taux des acceptations bancaires, est renouvelable et non garantie.

En date du 12 octobre 2005, la Société procédait à l'émission des billets à moyen terme suivants : i) billets série A à moyen terme d'une durée de 10 ans échéant le 15 octobre 2015 d'un montant en capital de 200 millions \$ portant intérêt au taux de 4,98 % annuellement (« billets série A »); et ii) billets série B à moyen terme d'une durée de 30 ans échéant le 15 octobre 2035 d'un montant en capital de 400 millions \$ portant intérêt au taux de 5,97 % (« billets série B »).

Le 1^{er} décembre 2014, la Société a conclu un placement privé portant sur des billets non garantis de premier rang série C portant intérêt au taux de 3,20 % échéant le 1^{er} décembre 2021 d'un capital global de 300 millions \$ (« billets série C ») et des billets non garantis de premier rang série D portant intérêt au taux de 5,03 % échéant le 1^{er} décembre 2044 d'un capital global de 300 millions \$ (« billets série D »). Les billets série C comportaient un coupon de 3,20 % et le prix fixé était de 999,88 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 3,202 % par année, s'ils étaient détenus jusqu'à échéance. Les billets série D comportent un coupon de 5,03 % et le prix fixé est de 999,54 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 5,033 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Le 31 décembre 2014, la Société a remboursé la totalité des billets série A avec le produit du placement des billets série C et des billets série D. Le prix de remboursement était de 1 029,28 \$ par tranche de 1 000 \$ du capital des billets remboursés, majorés des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement mais en excluant cette dernière. La portion restante du produit du placement a été affectée aux fins du fonds de roulement et à d'autres fins générales de la Société. Le 1^{er} décembre 2021, la Société a remboursé la totalité des billets série C pour un total de 300 millions \$ venant à échéance le jour même.

Le 27 février 2017, la Société a conclu un placement privé portant sur des billets non garantis de premier rang à taux variable série E échéant le 27 février 2020 d'un capital global de 400 millions \$ (« billets série E »). Les billets série E ont été émis au pair et portent intérêt à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires à trois (3) mois (CDOR) majoré de 57 points de base (ou 0,57 %), établi trimestriellement à compter du jour de la clôture. La Société a affecté le produit net au remboursement de la dette aux termes de la Facilité de crédit et aux fins générales de l'entreprise.

La Société a complété l'émission de billets non garantis de premier rang par placement privé le 4 décembre 2017 pour un montant total de 1,2 milliard \$. Le placement privé était composé de billets non garantis de premier rang série F portant intérêt au taux de 2,68 % échéant le 5 décembre 2022, d'un capital global de 300 millions \$ (« billets série F »), de billets non garantis de premier rang série G portant intérêt au taux de 3,39 % échéant le 6 décembre 2027 d'un capital global de 450 millions \$ (« billets série G ») et de billets non garantis de premier rang série H portant intérêt au taux de 4,27 % échéant le 4 décembre 2047 d'un capital global de 450 millions \$ (« billets série H »). Les billets série F comportaient un coupon de 2,68 % et le prix fixé était de 999,95 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurait un rendement effectif de 2,681 % par année, s'ils étaient détenus jusqu'à échéance. Les billets série G comportent un coupon de 3,39% et le prix fixé était de 999,41 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 3,397% par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Les billets série H comportent un coupon de 4,27 % et le prix fixé était de 998,99 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 4,276 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Le produit de cette émission a été utilisé pour financer une portion de la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour l'acquisition en 2018 par la Société de toutes les actions à droit de vote subalterne catégorie A du Groupe Jean Coutu en circulation et toutes les actions catégorie B du Groupe Jean Coutu en circulation pour une contrepartie totale de 4,5251 milliards \$.

Le 26 février 2020, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang série I, à un taux d'intérêt nominal fixe de 3,41 %, échéant le 28 février 2050, d'un capital total de 400 millions \$ et rachetables à la juste valeur en tout temps avant leur échéance au gré de l'émetteur. Le 27 février 2020, la Société a procédé au remboursement de la totalité des billets de série E d'un montant de 400 millions \$ qui venait à échéance ce même jour.

Le 30 novembre 2021, la Société a émis en placement privé les billets série J échéant le 2 décembre 2024 (« billets série J »). Les billets série J comportaient un coupon de 1,922 % et le prix fixé à l'égard de ceux-ci était de 1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 1,922 % par année, s'ils étaient détenus jusqu'à échéance. METRO a affecté le produit du placement au remboursement des billets non garantis de premier rang série C échéant le 1^{er} décembre 2021 et aux fins générales de la Société. En rapport avec ce placement, METRO a conclu un swap de taux d'intérêt de 300 millions \$ ayant pour effet de sécuriser un taux variable de 11 points de base (0,11 %) au-dessus du taux des acceptations bancaires à trois (3) mois (CDOR) sur la durée des billets série J. La Société a remboursé les billets non garantis de premier rang série C le 2 décembre 2024.

Le 6 juin 2022, la Société a remboursé la totalité des billets série F pour un total de 300 millions \$. Le 6 février 2023, la Société a émis en placement privé les billets série K échéant le 7 février 2033. Les billets série K comportent un coupon de 4,657 % et le prix fixé à l'égard de ceux-ci était de 1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 4,657 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. En prévision de cette émission, la Société a conclu, le 14 novembre 2022, un contrat à terme sur obligations désigné comme couvertures de flux de trésorerie sur une composante d'une émission de dette future hautement probable d'un montant de 250 millions \$ ayant pour effet de fixer le taux d'intérêt à un taux sur 10 ans de 2,996 %. METRO a affecté le produit du

placement au remboursement de dettes courantes aux termes de la Facilité de crédit et aux fins générales de la Société.

Le 25 novembre 2024, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang série L échéant le 27 novembre 2029 (« billets série L »). Les billets série L comportent un coupon de 3,998 % et le prix fixé à l'égard de ceux-ci était de 1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 3,998 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. METRO a affecté le produit du placement au remboursement de billets de série J qui venaient à échéance le 2 décembre 2024, au remboursement de la dette courante aux termes de la Facilité de crédit et aux fins générales de la Société.

L'endettement financier de la Société au 28 septembre 2024 est composé de :

- La Facilité de crédit, échéant le 27 octobre 2028, d'un montant maximum de 600 millions \$;
- Billets série B, à un taux nominal fixe de 5,97 % échéant le 15 octobre 2035, d'un montant de 400 millions \$;
- Billets série D, à un taux nominal fixe de 5,03 % échéant le 1^{er} décembre 2044, d'un montant de 300 millions \$;
- Billets série G, à un taux nominal fixe de 3,39 % échéant le 6 décembre 2027, d'un montant de 450 millions \$;
- Billets série H, à un taux nominal fixe de 4,27 % échéant le 4 décembre 2047, d'un montant de 450 millions \$;
- Billets série I, à un taux nominal fixe de 3,41 % échéant le 28 février 2050, d'un montant de 400 millions \$;
- Billets série J, à un taux nominal fixe de 1,92 % échéant le 2 décembre 2024, d'un montant de 300 millions \$; et
- Billets série K, à un taux nominal fixe de 4,66 % échéant le 7 février 2033, d'un montant total de 300 millions \$.

Le tableau ci-dessous indique le solde dû en capital à la fin des exercices 2023 et 2024 eu égard à la Facilité de crédit et aux billets mentionnés ci-dessus.

Financement⁽¹⁾

Type	Échéance	Solde dû en capital au 28 septembre 2024	Solde dû en capital au 30 septembre 2023
Facilité de crédit renouvelable ⁽²⁾	27 oct. 2028	35,4 millions \$	39,9 millions \$
Billets (J) à moyen terme (3 ans) ⁽³⁾	2 déc. 2024	300 millions \$ ⁽³⁾	300 millions \$ ⁽⁴⁾
Billets (G) à moyen terme (10 ans)	6 déc. 2027	450 millions \$	450 millions \$
Billets (K) à moyen terme (10 ans)	7 févr. 2033	300 millions \$	300 millions \$
Billets (B) à long terme (30 ans)	15 oct. 2035	400 millions \$	400 millions \$
Billets (D) à long terme (30 ans)	1 déc. 2044	300 millions \$	300 millions \$
Billets (H) à long terme (30 ans)	4 déc. 2047	450 millions \$	450 millions \$
Billets (I) à long terme (30 ans)	28 févr. 2050	400 millions \$	400 millions \$
TOTAL	—	2 635,4 millions \$	2 639,9 millions \$

Notes :

- (1) Les montants indiqués dans ce tableau sont arrondis à la centaine de milliers près.
- (2) Au 28 septembre 2024, la portion inutilisée de la Facilité de crédit était de 564,6 millions \$ et, au 30 septembre 2023, de 560,1 millions \$.
- (3) La Société a remboursé les billets série J le 2 décembre 2024.
- (4) METRO a conclu un swap de taux d'intérêt de 300,0 \$ ayant pour effet de fixer le taux d'intérêt à un taux variable équivalent au taux des acceptations bancaires à 3 mois majoré de 11 points de base (0,11 %) sur la durée des billets série J. Au 28 septembre 2024, le solde des billets série J était de 298,8 \$ (288,9 \$ au 30 septembre 2023), reflétant une augmentation des réévaluations à la juste valeur se rapportant à des swaps de taux d'intérêt de 9,9 millions \$ (une augmentation de 3,8 millions \$ en 2023) désignés comme des couvertures de juste valeur. Le solde du swap de taux d'intérêt, comptabilisé dans les autres éléments de passif, était de 1,3 \$ (12,8 \$ au 30 septembre 2023). La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture étant donné que le risque sous-jacent du swap de taux d'intérêt correspond parfaitement à la composante de risque couverte.

Les billets ne sont ni négociés ni cotés sur une bourse reconnue.

Cotes de solvabilité et dettes

Les agences de notation ont établi la notation financière à partir de considérations quantitatives et qualitatives qui sont pertinentes à la Société. Cette notation a pour but de donner une indication du risque que la Société ne remplisse pas ses obligations en temps opportun et ne tient pas compte de certains facteurs tels que le risque lié au marché ou le risque lié aux prix, puisque ces facteurs doivent être pris en considération par les investisseurs à titre de facteurs de risque au cours de leur processus d'investissement. Pareille notation ne représente pas une recommandation d'acquiescer, de vendre ou de garder les titres et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps de la part des agences de notation.

Au cours de l'exercice financier, la Société a maintenu les cotes de crédit suivantes :

Standard & Poor's	BBB
Dominion Bond Rating Services ("DBRS")	BBB (élevé), Stable

Les cotes de crédit de Standard & Poor's et de DBRS pour les titres d'emprunt à long terme varient de AAA à D. Au cours de l'exercice, la cote de crédit de DBRS a été relevée à BBB (élevée), stable, contre BBB, positive l'année précédente. Les cotes BBB, accordée par Standard & Poor's et BBB (élevé), Stable, accordée par DBRS, témoignent de l'existence de paramètres de protection adéquats. Toutefois, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes sont davantage susceptibles de réduire la capacité de la Société à satisfaire à ses engagements financiers à l'égard de sa dette, comparativement à des sociétés ayant obtenu une cote plus élevée.

Au cours de l'exercice financier 2024, la Société a versé une rémunération aux agences de notation pour l'obtention de sa cote et prévoit¹ leur verser une rémunération similaire dans l'avenir. La Société a aussi versé une rémunération pour des services uniques de notation en lien avec le placement privé de billets Série L émis le 25 novembre 2024.

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Administrateurs et dirigeants

Les nom, occupation et lieu de résidence de chaque administrateur de la Société en date du 4 décembre 2024, de même que la composition des comités des ressources humaines, de gouvernance et de responsabilité d'entreprise ainsi que d'audit à la date de la présente Notice sont indiquées ci-dessous. Le mandat de chaque administrateur prend fin à la prochaine assemblée annuelle de la Société.

Administrateurs

Nom/Lieu de résidence	Fonction	Principale occupation	Postes occupés durant les cinq (5) dernières années si différents du poste actuel
Lori-Ann Beausoleil Mississauga, Ontario	Administratrice (depuis 2022)	Administratrice de sociétés	Associée, PricewaterhouseCoopers s.r.l./ s.e.n.c.r.l. (1999 à 2021)
Maryse Bertrand Westmount, Québec	Administratrice (depuis 2015)	Présidente du Conseil des Gouverneurs de l'Université McGill et administratrice de sociétés	—
Pierre Boivin Montréal, Québec	Administrateur (depuis 2019)	Vice-président du conseil et conseiller spécial, Claridge inc.	Président et chef de la direction, Claridge inc. (2011 à 2023)
François J. Coutu Montréal, Québec	Administrateur (depuis 2018)	Pharmacien	Président, Groupe Jean Coutu (2007 à 2019)
Michel Coutu Montréal, Québec	Administrateur (depuis 2018)	Président de MMC Investissements Inc.	—
Stephanie Coyles Toronto, Ontario	Administratrice (depuis 2015)	Administratrice de sociétés	—
Geneviève Fortier Blainville, Québec	Administratrice (depuis 2024)	Chef de la direction, Promutuel Assurance	
Marc Guay Oakville, Ontario	Administrateur (depuis 2016)	Administrateur de sociétés	—
Eric R. La Flèche Ville Mont-Royal, Québec	Administrateur et président et chef de la direction (depuis 2008)	Président et chef de la direction, METRO	
Christine Magee Oakville, Ontario	Administratrice (depuis 2016)	Administratrice de sociétés	Co-fondatrice et Présidente du conseil de Sleep Country Canada Holdings Inc. (2014 à 2024)
Brian McManus Beaconsfield, Québec	Administrateur (depuis 2021)	Président exécutif du conseil d'administration, Polycor inc.	Président exécutif et chef de la direction, Uni-Select inc. (2021 à 2023) ; Associé, conseiller principal, Financement Cafa (2020) ; Président et chef de la direction, Stella-Jones inc. (2001 à 2019)
Pietro Satriano Winnetka, Illinois	Administrateur (depuis 2023)	Administrateur de sociétés	Président du conseil, US Foods (2017 à 2022) ; Chef de la direction, US Foods (2015 à 2022)

Composition des comités permanents du Conseil d'administration

En date du 11 décembre 2024, les comités permanents du Conseil d'administration étaient composés des administrateurs suivants :

Comité des ressources humaines	Comité d'audit	Comité de gouvernance et de responsabilité d'entreprise
Maryse Bertrand Geneviève Fortier Marc Guay (président) Christine Magee Brian McManus	Lori-Ann Beausoleil Stephanie Coyles Marc Guay Brian McManus (président) Pietro Satriano	Lori-Ann Beausoleil Maryse Bertrand (présidente) Pierre Boivin Stephanie Coyles Christine Magee

Les informations requises par les normes réglementaires en regard du Comité d'audit se trouvent aux annexes A et B des présentes.

Dirigeants

Le nom, lieu de résidence, poste au sein de METRO et occupation principale au cours des cinq (5) dernières années des membres de la haute direction de la Société en date du 11 décembre 2024 sont indiquées ci-dessous.

Nom et lieu de résidence	Poste actuel	Occupation principale au cours des cinq (5) dernières années si différente du poste actuel
Eric R. La Flèche Ville Mont-Royal, Québec	Président et chef de la direction	_____
François Thibault Beaconsfield, Québec	Vice-président exécutif, chef de la direction financière et trésorier	_____
Marc Giroux Ville Mont-Royal, Québec	Chef de l'exploitation – METRO	Vice-président exécutif et chef de l'exploitation — alimentation (2022-2024), Vice-président exécutif, chef de la division du Québec et du commerce en ligne, METRO (2019 à 2022); Vice-président principal, bannière Metro, METRO (2016 à 2019)
Carmine Fortino Stoney Creek, Ontario	Vice-président exécutif, chaîne d'approvisionnement nationale et achats - METRO	Vice-président exécutif et chef de la division de l'Ontario et chaîne d'approvisionnement nationale, METRO (2019 à 2022) ; Vice-président exécutif et chef de la division de l'Ontario, METRO (2014 à 2019)
Jean-Michel Coutu Ville Mont-Royal, Québec	Président, Groupe Jean Coutu	Vice-président principal et chef de l'exploitation réseau, Groupe Jean Coutu (2019 à 2022) ; Vice-président principal, PJC, Groupe Jean Coutu (2018-2019)
Michel Avigliano Milton, Ontario	Vice-président, immobilier et Ingénierie - METRO	Vice-président, immobilier, Walmart Canada (2018 à 2023)
Marie-Claude Bacon Brossard, Québec	Vice-présidente, affaires corporatives et communications	_____
Christina Bédard Saint-Bruno-de Montarville, Québec	Vice-présidente, amélioration continue	Vice-présidente, commerce en ligne et stratégie numérique, METRO (2020 à 2023); Directrice principale, commerce en ligne, METRO (2017 à 2020)
Geneviève Bich Westmount, Québec	Vice-présidente, ressources humaines	_____
Paul Bravi Toronto, Ontario	Vice- président Exécutif - Ontario	Vice-président principal, Food Basics (2016-2024)
Guillaume Duchesne Longueuil, Québec	Vice-président, logistique et distribution – METRO	Directeur général, Développement, intégration, opérations et soutien applicatif, Vidéotron (2017 à 2022)
Dan Gabbard Mississauga, Ontario	Vice-président, logistique et distribution – METRO	Vice-président, chaîne d'approvisionnement - METRO (2020 – 2023) Vice-président, logistique et distribution, Ontario, METRO (2019 à 2020); Vice-président, chaîne d'approvisionnement, METRO (2016 à 2019)
Lyne Jetté Mascouche, Québec	Vice-présidente principale, centrales nationales d'achats - METRO	Vice-présidente principale, centrales nationales d'achats – METRO (par interim) (2024 – 2024)

		Vice-présidente, centrale nationale d'achats, épicerie, santé et beauté (2020 – 2024), Directrice Mise en marché Épicerie - Bannière Metro Québec (2015-2020)
Karin Jonsson Montréal, Québec	Vice-présidente, contrôleur corporatif	Consultante indépendante (2019 à 2020); Contrôleur corporatif, CSL Group (2016 à 2019)
Frédéric Legault Montréal, Québec	Vice-président et chef des services d'information	Vice-président, systèmes d'information, METRO (2015 à 2022)
Richard Pruneau Boucherville, Québec	Vice-président Exécutif - Québec	Vice-président principal, Metro (2020-2024), Vice-président mise en marché, produits frais, Metro (2016-2020)
Simon Rivet Longueuil, Québec	Vice-président, affaires juridiques et Secrétaire corporatif	_____
Alain Tadros Saint-Bruno-de-Montarville, Québec	Vice-président et chef du marketing et de la stratégie numérique	Vice-président, marketing, METRO (2019 à 2023); Vice-président, marketing, Québec, METRO (2016 à 2019)

À la connaissance de la Société, les administrateurs de la Société et les membres de la haute direction, en tant que groupe, détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 505 595 actions ordinaires de la Société correspondant à 0,23 % des actions émises et en circulation en date du 4 décembre 2024.

Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de la Société, en fonction à la date de la présente Notice, ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci :

- a) est ou a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente Notice, administrateur ou chef de la direction ou chef des finances d'une autre société qui :
 - i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, qui a été émise pendant que l'administrateur ou le dirigeant agissait en tant qu'administrateur, chef de la direction ou chef des finances; ou
 - ii) après la cessation des fonctions de la personne, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant que la personne agissait en tant qu'administrateur, chef de la direction ou chef des finances; ou
- b) est, à la date de la Notice, ou a été, au cours des 10 années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif, à l'exception de i) madame Stephanie Coyles qui a été administratrice de Postmedia Network Canada Corp., lorsque cette dernière a complété une restructuration suite à un plan d'arrangement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en 2016; et ii) monsieur Marc Guay qui était administrateur de Trusted Health Group inc. jusqu'au 13 mai 2016 et pour laquelle le tribunal a nommé un séquestre le 28 novembre 2016; ou
- c) a, ou une personne morale contrôlée directement ou indirectement par cet administrateur ou dirigeant a, au cours des 10 années précédant la date de la Notice, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir son actif; ou
- d) s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité canadienne en valeurs mobilières, ou a conclu une entente de règlement avec celle-ci; ou
- e) s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Conflit d'intérêts

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun dirigeant de la Société ou d'une filiale de celle-ci n'est en conflit d'intérêt réel ou potentiel important avec la Société ou une de ses filiales, à l'exception des personnes suivantes : messieurs François J. Coutu, Michel Coutu et Jean-Michel Coutu. Monsieur François J. Coutu, administrateur de la Société et ancien président de Groupe Jean Coutu, entretient une relation d'affaires avec le Groupe Jean Coutu, soit celle de client à grossiste, puisqu'il est pharmacien co-proprétaire franchisé d'une pharmacie *PJC*. Cette relation n'a aucune incidence importante sur la Société et est conclue dans le cours normal des affaires de la Société, selon les mêmes modalités que celles applicables aux autres pharmaciens propriétaires franchisés de Groupe Jean Coutu. Monsieur Michel Coutu, administrateur de la Société, est le père de monsieur Jean-Michel Coutu actuel président du Groupe Jean Coutu. Monsieur François J. Coutu est l'oncle de monsieur Jean-Michel Coutu. Le Conseil d'administration a pris des mesures afin d'éviter que ces relations aient une influence sur la prise de décision au sein du Conseil d'administration, notamment par le retrait de messieurs François J. Coutu et Michel Coutu de toute discussion touchant l'emploi ou la rémunération de monsieur Jean-Michel Coutu. La Société est d'avis que les mesures prises par le Conseil d'administration sont suffisantes et que ces relations n'ont aucune incidence importante sur la Société. Monsieur Jean-Michel Coutu, président du Groupe Jean Coutu, entretient une relation d'affaires avec le Groupe Jean Coutu, soit celle de client à grossiste, puisqu'il est pharmacien co-proprétaire franchisé de pharmacies *PJC*. Cette relation n'a aucune incidence importante sur la Société et est conclue dans le cours normal des affaires de la Société, selon les mêmes modalités que celles applicables aux autres pharmaciens propriétaires franchisés de Groupe Jean Coutu.

Poursuites

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses actions et réclamations. La Société conteste le bien-fondé de ces actions et réclamations et à ce stade-ci, la Société ne croit pas que ces dossiers auront une incidence importante¹ sur la situation financière et les résultats consolidés de la Société. Toutefois, étant donné que tout litige comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces litiges ni le montant de pertes éventuelles. Aucune charge à payer ni aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

En mai 2019, deux (2) demandes d'autorisation d'actions collectives liées aux opioïdes ont été déposées en Ontario et au Québec par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs, dont, au Québec, une filiale de la Société, Pro Doc et, en Ontario, Groupe Jean Coutu et Pro Doc. En décembre 2023, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rejeté la demande d'action collective contre Pro Doc, Groupe Jean Coutu et les défendeurs qui sont des distributeurs. Cette décision est finale, le demandeur n'ayant pas fait appel de la décision. En avril 2024, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'action collective ; le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige.

En février 2020, une demande d'autorisation d'action collective liée aux opioïdes a été déposée en Colombie-Britannique par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs, dont des filiales de la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. En avril 2021, une demande d'autorisation d'une action collective liée aux opioïdes a été déposée en Alberta par la Ville de Grande Prairie (Alberta) et la Ville de Brantford (Ontario). Cette demande, amendée à la fin du mois de novembre 2024, vise plusieurs défendeurs, dont la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. En septembre 2021, une demande d'autorisation d'une (1) action collective liée aux opioïdes contre plusieurs défendeurs, dont Pro Doc et Groupe Jean Coutu, a également été déposée par la Peter Ballantyne Cree Nation et la Lac La Ronge Indian Band, en Saskatchewan. Les allégations formulées dans ces demandes d'autorisation d'actions collectives sont similaires à celles formulées dans la demande d'autorisation d'action collective déposée en août 2018 par la province de la Colombie-Britannique contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont des filiales de la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. Toutes ces actions collectives proposées portent notamment sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, de représentations frauduleuses et inexactes, d'absence d'information ainsi que de négligence. La province de Colombie-Britannique réclame au nom du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au chapitre des charges qui auraient été engagées dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé qui seraient liés à la dépendance aux opioïdes alors que l'action collective au Québec et l'action collective proposée en Colombie-Britannique, qui ont été intentées par des usagers d'opioïdes visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom de tous les usagers d'opioïdes directement. La Ville de Grande Prairie poursuit en son nom et au nom de tous les gouvernements locaux et municipalités canadiens et réclame un montant indéterminé en dommages-intérêts pour des coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. La Peter Ballantyne Cree Nation et la Lac La Ronge Indian Band ont déposé une demande d'autorisation d'action collective similaire contre plusieurs défendeurs et réclament en leur nom et au nom de tous les gouvernements et communautés des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada un montant indéterminé. La Société estime¹ que ces procédures sont sans fondement et que, dans certains cas, il y a même absence de juridiction. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

En 2017, le Bureau de la concurrence du Canada a débuté une enquête relativement à la fourniture de pain commercial impliquant certains fournisseurs et détaillants canadiens, dont la Société. En se basant sur l'information disponible jusqu'à présent, la Société ne croit pas qu'elle, ni qu'aucun de ses employés, ait enfreint la *Loi sur la concurrence*. Des demandes d'actions collectives ont été déposées contre la Société, des fournisseurs et certains détaillants. Le 19 décembre 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une de ces actions collectives ; le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige.

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Le 31 décembre 2021, la Cour supérieure de l'Ontario a autorisé en partie l'exercice d'une autre de ces actions collectives. La Société conteste tous ces recours autant au stade de l'autorisation qu'au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers annuels consolidés de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2016, une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été signifiée au Groupe Jean Coutu par Sopropharm, une association constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* dont sont membres certains pharmaciens propriétaires franchisés du Groupe Jean Coutu. La demande vise à faire autoriser l'exercice de l'action collective sous la forme d'une action déclaratoire visant, entre autres, (i) à faire annuler certaines dispositions contractuelles des conventions de franchise type du Groupe Jean Coutu, notamment la clause prévoyant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments par les établissements franchisés ; (ii) à obtenir la restitution de certaines prestations ; et (iii) à faire réduire certaines obligations contractuelles. Le 1^{er} novembre 2018, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice de l'action collective, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. La Société conteste ce recours au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

Intérêts et contrats importants

Il n'y a aucune partie intéressée dans des opérations importantes.

À l'exception de la convention de regroupement avec le Groupe Jean Coutu qui a été déposée le 6 octobre 2017 sur le profil de la Société sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca), la Société n'est engagée dans aucun contrat important devant faire l'objet d'un dépôt.

Intérêt des experts

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs externes de la Société (les « Auditeurs »).

Pour l'exercice financier 2024, le Comité d'audit de la Société a obtenu une confirmation écrite de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. confirmant son indépendance et son objectivité par rapport à la Société au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Renseignements supplémentaires

D'autres informations, dont celles sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants, sur les principaux porteurs des titres de la Société, sur les options d'achat d'actions de même que sur la participation d'initiés dans des opérations importantes, lorsqu'approprié, sont contenues dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 11 décembre 2024 qui a été préparée en vue de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. D'autres renseignements financiers sont compris dans le Rapport de gestion et États financiers consolidés pour l'exercice 2024 apparaissant dans le Rapport annuel 2024 de la Société.

Ces documents sont mis à la disposition du public aux conditions prévues par la loi et peuvent être obtenus en s'adressant au service de la finance du siège social de la Société situé au 11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6 ou en consultant SEDAR+ (www.sedarplus.ca) ainsi que le site Internet corporatif de la Société (www.corpo.metro.ca).

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont aussi disponibles sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) ainsi que sur le site Internet corporatif de la Société (www.corpo.metro.ca).

La Société fournira à toute personne ou à toute société qui en fera la demande à son secrétaire corporatif,

- a) lorsque les titres de la Société font l'objet d'un placement au moyen d'un prospectus simplifié provisoire ou d'un prospectus simplifié :
 - i) un (1) exemplaire de la Notice de la Société et un (1) exemplaire de tout document ou des pages pertinentes de tout document qui sont intégrés par renvoi dans la Notice;
 - ii) un (1) exemplaire des états financiers consolidés de la Société pour son dernier exercice financier pour lequel des états financiers ont été déposés, le rapport des auditeurs externes sur ces états financiers et un (1) exemplaire des derniers états financiers intermédiaires que la Société a déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à son dernier exercice financier;
 - iii) un (1) exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs, ou un (1) exemplaire de tout document annuel déposé à la place de cette circulaire d'information, selon ce qui sera approprié;
 - iv) un (1) exemplaire de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire ou dans le prospectus simplifié et que la Société n'est pas tenue de fournir en vertu des sous-alinéas i), ii) ou iii);
- b) à tout autre moment, un (1) exemplaire de tout document mentionné aux sous-alinéas a) i), ii) et iii) pour lequel la Société pourra exiger des frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas porteur de titres de la Société.

ANNEXE A – Informations à propos du comité d'audit

Mandat du Comité d'audit

Le mandat du comité d'audit, approuvé par le Conseil d'administration, est joint à l'Annexe B de la présente Notice.

Composition du comité d'audit, formation et expérience de ses membres

À la fin de l'exercice 2024, le Comité d'audit était composé des cinq (5) membres énumérés ci-dessous, qui étaient tous indépendants et possédaient la formation et l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions au sein du Comité d'audit. Mme Beausoleil est considérée comme une experte financière qualifiée, tandis que les autres membres du Comité d'audit ont des compétences financières requises à l'exercice de leurs fonctions au sein du Comité d'audit.

- Lori-Ann Beausoleil est une comptable professionnelle agréée qui a acquis son expérience en tant qu'associée chez PwC pendant plus de 20 ans. Elle est membre du Comité d'audit du Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadiens et présidente du Comité d'audit du Fonds de placement immobilier Brookfield et de Cboe Canada inc.
- Stephanie Coyles a été membre du Comité d'audit de Corus Entertainment inc. et était membre du Comité d'audit de la Financière Sun Life inc. Elle a aussi acquis son expérience alors qu'elle agissait à titre de vice-présidente principale et chef de la direction stratégique de LoyaltyOne Co. qui rapportait ses résultats selon les normes IFRS.
- Marc Guay a occupé la fonction de président pendant une période de 15 ans, d'abord au sein de Frito Lay Canada inc. et ensuite au sein de PepsiCo Canada Aliments inc. Monsieur Guay est également membre des comités d'audit de Boston Pizza Royalties Income Fund et de Boston Pizza GP inc., lequel agit à titre de commandité de Boston Pizza Royalties Income Fund, l'administrateur de Boston Pizza Royalties Limited Partnership.
- Brian McManus, président du Comité, a acquis son expérience alors qu'il agissait à titre d'associé de la firme de financement Cafu, une firme internationale d'investissement spécialisée dans le conseil financier, le financement des entreprises, les fusions et acquisitions et la restructuration, et à titre de président et chef de la direction d'Uni-Sélect Inc., au moment où cette compagnie était publique, et de Stella-Jones inc., une société publique.
- Pietro Satriano a acquis son expérience lorsqu'il était chef de la direction de US Foods, une société publique.

Politiques d'approbation préalable

Le Comité d'audit a approuvé la politique relative à l'approbation préalable des services d'audit et des services autres que d'audit, dont les principaux éléments sont décrits ci-dessous.

Les Auditeurs sont nommés pour vérifier les états financiers consolidés annuels de la Société. Ils peuvent également être appelés à fournir des services liés à l'audit et des services fiscaux, pour autant que ces services n'interfèrent pas avec leur indépendance.

Le Comité d'audit doit approuver au préalable tous les services que les Auditeurs peuvent rendre à la société et à ses filiales. Sur une base trimestrielle et annuelle, le Comité d'audit examine et approuve au préalable les détails des services qui peuvent être fournis par les Auditeurs et les niveaux d'honoraires qui s'y rapportent. Tous les services doivent être spécifiquement approuvés au préalable par le Comité d'audit s'ils doivent être fournis par les Auditeurs. La même politique s'applique si les services offerts dépassent les niveaux d'honoraires préapprouvés. Le Comité d'audit a délégué à son président le pouvoir d'approuver au préalable les services qui n'ont pas encore été spécifiquement approuvés. Toutefois, le président du Comité d'audit doit rendre compte de toutes ces décisions lors de la réunion suivante du Comité.

Politique relative à l'embauche d'associés ou d'employés des Auditeurs

Le Comité d'audit a approuvé une politique régissant l'embauche par la Société de certains candidats à des postes clés. Cette politique s'applique à tout partenaire, employé ou ancien partenaire ou employé de l'actuel ou de l'ancien auditeur externe de la Société qui postule à un poste lui permettant d'exercer un pouvoir de décision ou d'influencer de manière significative la prise de décision concernant la présentation de l'information financière ou les questions d'audit. Plus précisément, le candidat ne doit pas avoir participé à l'audit des états financiers de la société au cours des 12 mois précédant la date d'embauche. En outre, l'embauche éventuelle de ce candidat ne doit pas compromettre l'indépendance des Auditeurs.

Politique concernant les plaintes

Le Comité d'audit a approuvé une politique permettant à quiconque, y compris aux salariés de la Société, sous le couvert de l'anonymat, de porter plainte à propos d'actes illicites (fraude, vol, vandalisme, harcèlement, intimidation, pratiques douteuses, y compris les pratiques douteuses concernant la comptabilité, les contrôles comptables ou l'audit) liés aux activités de la Société. Les plaintes peuvent être soumises par téléphone, par courrier électronique, par l'entremise d'une plateforme web ou par la poste. Toute plainte reçue en rapport avec des pratiques douteuses concernant la comptabilité, les contrôles comptables ou l'audit sera acheminée directement au directeur principal, audit interne, qui sera chargé d'analyser la plainte et au besoin de procéder à une enquête. Le Comité d'audit sera informé à chacune de ses assemblées des plaintes reçues, des résultats de l'enquête et, s'il y a lieu, des correctifs à mettre en place. Les plaintes qui ne sont pas liées aux pratiques douteuses concernant la comptabilité, les contrôles comptables ou l'audit seront évaluées par le directeur principal, sécurité et résilience de la Société et, au besoin, feront l'objet d'une enquête. Un rapport portant sur ces types de plaintes relatives au respect sur le lieu de travail est également présenté lors de chaque réunion du Comité des ressources humaines. Le texte intégral de la politique concernant les plaintes de la Société se retrouve sur le site Internet corporatif de la Société (www.corpo.metro.ca).

Honoraires des auditeurs

Pour les exercices terminés le 28 septembre 2024 et le 30 septembre 2023, les honoraires suivants ont été facturés par les Auditeurs pour les services d'audit, les services liés à l'audit, les services fiscaux et les autres services fournis par les Auditeurs :

	2024	2023
Honoraires de l'audit	2 408 780 \$	2 200 021 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	132 480 \$	398 695 \$
Honoraires pour services fiscaux	16 650 \$	78 290 \$
Autres honoraires	—	—
Total	2 558 270 \$	2 677 006 \$

Les honoraires pour services liés à l'audit sont principalement des honoraires pour des consultations concernant la comptabilité et la présentation de l'information financière, pour l'audit des états financiers des régimes de retraite et pour des tests sur les contrôles internes.

Les honoraires pour services fiscaux sont principalement des honoraires pour de l'assistance relative aux éléments fiscaux réglementaires qui traitent de déclarations de revenus fédérale et provinciale, de déclarations de taxes de vente et d'accise, des honoraires relatifs à l'incidence de certaines opérations précises en fiscalité, douanes ou taxes de vente ainsi que de l'assistance relative à la vérification annuelle ou aux audits fiscaux des gouvernements concernant l'impôt fédéral et provincial, la taxe de vente, les droits de douanes et les retenues à la source.

La Société est satisfaite que les honoraires d'audit payés aux Auditeurs sont raisonnables eu égard à ce qui est payé dans le marché.

ANNEXE B – Mandat du comité d'audit

1. Objectifs du Comité et étendue générale des responsabilités des divers intervenants

- 1.1 Les objectifs du Comité sont de revoir la pertinence et l'efficacité des gestes posés par les différents intervenants afin de s'acquitter de leurs responsabilités décrites aux présentes et d'aider le conseil d'administration de la Société dans son rôle de surveillance :
 - 1.1.1 de l'intégrité des états financiers de la Société;
 - 1.1.2 des compétences et de l'indépendance de l'auditeur interne et de l'auditeur externe;
 - 1.1.3 du rendement de la fonction d'audit interne et d'audit externe de la Société;
 - 1.1.4 de l'efficacité des contrôles internes;
 - 1.1.5 de la conformité aux exigences légales et réglementaires par la Société; et
 - 1.1.6 de l'identification par la direction des risques importants pouvant affecter la Société, de leur évolution et de la mise en place par la direction des mesures appropriées permettant la gestion et le suivi de ces risques.
- 1.2 La direction est responsable:
 - 1.2.1 de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la Société et du maintien de principes et conventions comptables appropriés ainsi que de contrôle interne en vue d'assurer la conformité aux normes comptables et aux lois et règlements applicables; et
 - 1.2.2 d'identifier les risques importants et mettre en place des mesures appropriées permettant la gestion de ces risques.
- 1.3 L'auditeur externe est responsable de l'audit des états financiers annuels de la Société et de l'examen des états financiers intermédiaires.
- 1.4 L'auditeur interne est responsable d'évaluer, par une approche systématique et méthodique, les processus de gestion des risques et de contrôle de la Société ainsi que de faire des propositions pour renforcer leur efficacité.

2. Portée du mandat

Les responsabilités du Comité d'audit s'étendent à Metro inc., ses filiales et leurs divisions. Dans le présent mandat, le mot « Société » réfère à Metro inc., ses filiales et leurs divisions.

3. Composition et organisation

- 3.1 Le Comité est composé d'au moins 3 et d'au plus 6 membres du Conseil d'administration qui sont tous des administrateurs indépendants. Tous les membres doivent posséder des compétences financières.
- 3.2 En tout temps, le Comité peut communiquer directement avec l'auditeur externe, l'auditeur interne ou la direction de la Société.

4. Responsabilités spécifiques

Le Comité d'audit doit informer périodiquement le Conseil d'administration de ses activités et lui fait part de ses recommandations.

- 4.1 Information financière
 - 4.1.1 Le Comité examine, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers intermédiaires et annuels audités, les rapports de gestion, ainsi que tous les communiqués de presse relatifs aux états financiers ainsi qu'aux perspectives financières.
 - 4.1.2 Le Comité revoit avec la direction de la Société et l'auditeur externe les conventions comptables et leur justification ainsi que les estimations effectuées par la direction pouvant avoir un impact important sur la situation financière.
 - 4.1.3 Le Comité s'assure que des procédures adéquates existent afin d'examiner la communication au public, par la Société, de l'information extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information prévue au paragraphe 4.1.1 des présentes et révisé périodiquement l'adéquation de ces procédures.

- 4.1.4 Le Comité examine, avant qu'ils ne soient publiés, tous les prospectus se rapportant à l'émission de titres par la Société ainsi que la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.
- 4.2 Contrôle interne
- 4.2.1 Le Comité s'assure que la direction de la Société a mis en place des mécanismes pour se conformer à la réglementation à l'égard du contrôle interne et du processus de communication de l'information financière;
- 4.2.2 À chaque trimestre et à chaque exercice financier, le Comité revoit avec la direction de la Société les conclusions des travaux qui appuient les lettres d'attestation qui doivent être déposées auprès des autorités.
- 4.2.3 Le Comité revoit avec la direction de la Société les déficiences significatives et les faiblesses importantes identifiées à l'égard du contrôle interne et du processus de communication de l'information financière ainsi que l'existence de fraude et les correctifs mis en place.
- 4.3 Audit interne
- 4.3.1 Le Comité supervise et approuve la nomination, le remplacement, la réaffectation ou la démission du premier directeur du service de l'audit interne ainsi que sa rémunération et revoit et approuve le mandat, le plan d'audit annuel, le budget annuel et les ressources de la fonction d'audit interne.
- 4.3.2 Le Comité reçoit des communications du premier directeur du service de l'audit interne sur la performance et les activités de l'audit interne en rapport avec le plan d'audit annuel et toute autre question pertinente.
- 4.3.3 Le Comité rencontre le premier directeur du service de l'audit interne afin d'examiner les résultats des activités de l'audit interne, y compris les rapports d'évaluations ou d'audits relatifs aux risques d'affaires importants ainsi que les questions d'importance portées à l'attention de la direction par la fonction d'audit interne et les réponses de la direction ou les correctifs apportés par celle-ci, notamment en ce qui concerne les risques importants, y compris les risques de fraude, les questions de contrôle interne, les questions de gouvernance et toute autre question requérant l'attention du Comité.
- 4.3.4 Le Comité examine les rapports du premier directeur du service de l'audit interne sur la conformité dudit département avec le code de conduite et les normes de l'Institut des auditeurs internes, y compris tout plan d'action visant à remédier à tout manquement important identifié.
- 4.3.5 Le Comité revoit le plan, le rendement, le degré d'indépendance et l'objectivité de la fonction d'audit interne ainsi que la pertinence du processus de l'audit interne.
- 4.3.6 Le Comité examine avec le premier directeur du service de l'audit interne toutes les questions qui peuvent être soulevées par ce dernier, y compris les difficultés rencontrées par la fonction d'audit interne, comme l'étendue de l'audit, l'accès à l'information et les ressources. Le Comité peut demander à la direction et au premier directeur du service de l'audit interne toute information appropriée nécessaire sur ces questions.
- 4.3.7 Le Comité s'assure de l'efficacité de la coordination entre l'audit interne et l'audit externe.
- 4.4 Audit externe
- 4.4.1 Le Comité détient le pouvoir et la responsabilité de recommander au Conseil d'administration : i) la nomination ainsi que la révocation de tout cabinet d'experts-comptables engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation (collectivement « l'auditeur externe »); et (ii) la rémunération de tout auditeur externe.
- 4.4.2 L'auditeur externe communique directement avec le Comité. Le Comité prend connaissance des rapports de l'auditeur externe qui lui sont directement transmis qui comprennent les rapports sur son audit des états financiers annuels de la Société, les rapports sur son examen des états financiers intermédiaires de la Société de même que les rapports sur son examen des mesures non conformes aux IFRS qui se retrouvent dans la divulgation financière trimestrielle ou annuelle de la Société afin de déterminer si ces mesures respectent la Politique de la Société relative aux mesures non conformes aux IFRS. Le Comité surveille également l'ensemble des travaux effectués par l'auditeur externe, ses plans d'audit et les résultats de ses audits.
- 4.4.3 Le Comité discute avec l'auditeur externe, par le biais de rencontres, des problèmes rencontrés au cours de l'audit, notamment l'existence, s'il y a lieu, de restrictions imposées par la direction de la Société ou de points de désaccord avec cette dernière au sujet de l'information financière et il voit à ce que ces désaccords soient résolus.
- 4.4.4 Le Comité, ou l'un ou plusieurs de ses membres à qui il en a délégué le pouvoir, approuve au préalable les services non liés à l'audit qui sont confiés à l'auditeur externe. Le Comité peut également adopter des politiques et procédures concernant la

pré-approbation de services non liés à l'audit qui sont confiés à l'auditeur externe. Il exerce un suivi sur les honoraires versés à l'égard de ces mandats.

- 4.4.5 Le Comité s'assure que l'auditeur externe a obtenu la coopération des employés et dirigeants de la Société.
- 4.4.6 Le Comité examine la lettre post-audit ou lettre de recommandation de l'auditeur externe ainsi que les réactions de la direction et les suites qu'elle a données concernant les lacunes constatées.
- 4.4.7 Le Comité examine les qualifications, la performance et l'indépendance de l'auditeur externe et il s'assure que le rapport d'audit qui accompagne les états financiers est émis par un cabinet d'audit participant au Conseil canadien sur la reddition de comptes («CCRC») et que ce cabinet respecte les sanctions prises et les restrictions émises, le cas échéant, par ledit Conseil. Il tient compte de l'opinion de la direction et de l'auditeur interne de la Société dans l'évaluation des compétences, du rendement et de l'indépendance de l'auditeur externe. Plus particulièrement, le Comité examine à chaque année la qualité du travail de l'auditeur externe en vue de faciliter la formulation d'une recommandation éclairée à l'égard de la nomination du cabinet d'audit qui occupera le poste d'auditeur externe de la Société.
- 4.4.8 Au moins une fois l'an ou à tout autre moment indiqué ci-dessous, l'auditeur externe: i) fait rapport au Comité quant aux procédés internes de contrôle de qualité qu'il a mis en œuvre; ii) fait rapport au Comité quant à l'examen interne de la qualité du travail des membres du cabinet impliqués dans l'audit de la Société; iii) fait rapport au Comité quant à son inscription comme participant au CCRC et à son autorisation d'effectuer l'audit externe d'émetteurs assujettis canadiens; et iv) remet aux membres du Comité en temps opportun tout rapport, avis, information et constatation émanant du CCRC qu'il peut ou doit remettre au Comité, notamment tout rapport public annuel sur la qualité des audits réalisés par les cabinets d'experts-comptables et toute constatation importante faite dans le cadre d'une inspection du dossier d'audit de la Société et en discute le contenu avec les membres du Comité.
- 4.4.9 Le Comité examine et approuve la politique d'embauche de la Société concernant les associés (actuels et anciens) et les employés (actuels et anciens) de l'auditeur externe (actuel et ancien).
- 4.5 Conformité aux exigences légales et réglementaires
Le Comité passe en revue les rapports qui peuvent lui être fournis de temps à autre quant à toute question légale ou réglementaire importante pouvant avoir un impact significatif sur les affaires de la Société.
- 4.6 Gestion des risques
 - 4.6.1 Le Comité passe en revue les risques importants identifiés par la direction de la Société. Il examine l'efficacité des mesures prises afin de gérer ces risques en questionnant la direction de la Société sur la façon dont les risques sont gérés et en obtenant l'avis de la direction sur le degré d'intégrité des systèmes de gestion des risques et sur les seuils acceptables.
 - 4.6.2 Le Comité examine régulièrement les politiques de gestion des risques importants recommandées par la direction de la Société et il obtient régulièrement de la direction de la Société l'assurance raisonnable que les politiques de gestion des risques de la Société visant les risques importants sont respectées. Le Comité passe en revue également les rapports qui lui sont présentés à propos des risques importants.
 - 4.6.3 Les risques importants comprennent les risques opérationnels tels que les risques financiers, de fraude et de réglementation, ainsi que les risques liés à la sécurité de l'information, à la cybersécurité, au climat et à la réputation.
- 4.7 Divers
 - 4.7.1 Le Comité met en place des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou l'audit et visant la confidentialité et la protection de l'anonymat des personnes qui pourraient déposer de telles plaintes.
 - 4.7.2 Le Comité a l'autorité d'engager tout conseiller qu'il juge nécessaire, afin de l'aider dans l'exercice de ses fonctions, ainsi que pour fixer sa rémunération et obtenir les fonds nécessaires de la Société pour payer ces honoraires.
 - 4.7.3 Le Comité analyse les conditions entourant les départs ou nominations du membre de la direction responsable des finances et de tout autre cadre financier important qui participe au processus de l'information financière.